



**PROCÈS-VERBAL
du Conseil Communautaire
du Jeudi 09 juillet 2026 à 18h00
à la salle des fêtes
de PONT - DE - BARRET**

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de procurations : 3

Absent et excusé : 1

Quorum : 20

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; A. MAILLARD; F. RODET; V. SAMMARCO ; E. BLANCHARD;
L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE; M. BOISJEOL; F. SIMIAN;
S. HALTER; M-C. LE ROUX.

Messieurs : U. GIRY; T. LUQUET; B. CHANAL; T. DIDIER; P. REYNAUD; Y. TERROT; P.
BENOIT; B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT; J-B BARBIER; M. EBERHARD; J. FOLLEA;
M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. LAMBERT; A. ZASK; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB;
J-F. POISSON; E. TARDIEU.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme Isabelle SOUBEYRAN (pouvoir à Mme Nicole BLANC)
M. Gaël LEOPOLD (pouvoir à Mme Fabienne SIMIAN)
Mme Marianne PIBAULT (pouvoir à M. Régis LAMBERT)

Était absent et représenté par son suppléant : M. Eric KETLEY (suppléant de M. Charles DAUBAS)

Était absent et excusé : M. Franck MUCKE

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Fabienne SIMIAN

1 - OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE PRESIDENT

Patrice BENOIT souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, et remercie le Maire de Pont-de-Barret pour son accueil avant de lui céder la parole.

Régis LAMBERT souhaite la bienvenue aux participants à Pont-De-Barret et évoque l'accueil chaleureux réservé dans la salle des fêtes, malgré son état vieillissant, en soulignant que la convivialité et la bonne humeur compensent ces imperfections.

Il explique la situation géographique de Pont-De-Barret, située à la périphérie Nord-Ouest de la communauté de communes, en limite avec l'Agglo de Montélimar à l'Ouest et la communauté de communes du Val de Drôme au Nord, ce qui complexifie l'organisation administrative, notamment pour le regroupement pédagogique impliquant plusieurs EPCI aux compétences différentes.

Il rappelle que Pont-de-Barret possède un bâtiment de la CCDB « Le Quai » qui rassemble une vingtaine d'artisans et d'artistes.

Régis LAMBERT évoque la solidarité et la bonne humeur qui animent le village, tout en exprimant son soutien aux pompiers et aux élus engagés dans la lutte contre les feux de forêt, ainsi qu'aux habitants sinistrés, une préoccupation partagée par les administrés de la commune

Régis LAMBERT terminera son accueil en souhaitant un bon conseil à tous.

Le Président annonce le début de la séance en procédant à l'appel et constate la présence de 35 membres, assurant ainsi le quorum requis de 20, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - ORDRE DU JOUR :

- **Ouverture de la séance par la Présidence**
- **Désignation d'un.e secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11 Juin 2026**
- **Engagement d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde PICS - Contexte et méthodologie de travail (Présentation par Yannick TERROT Vice – Président Commission Equipement intercommunaux - transition énergétique et mobilité assisté de Gaspard LELONGE Chargé de mission)**
- **Délibérations :**
 - Désignation des représentants aux Conseils d'Administration d'associations, Comités de pilotages, comités consultatifs**
 - Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'ADEM (Association Départementale d'Economie Montagnarde)
 - Désignation d'un délégué au Comité de Pilotage du Plan Pastoral Territorial
 - Désignation d'un élu représentant de la CCDB à la commission consultative de l'abattoir du Diois
 - Désignation d'un élu référent et interlocuteur au site Natura 2000 - Massif de Saoû et crêtes de la Tour
 - Désignation d'un élu référent et interlocuteur au site Natura 2000 - Jabron
 - Désignation de deux élus communautaires représentants de la CCDB à la Commission Locales d'Information (CLI) Cruas-Meysse
 - Petite Enfance – Enfance Jeunesse**
 - Demande de subventions auprès de la CAF – Investissements crèches Intercommunales
 - Gestion de la collecte, du traitement des déchets et optimisation du recyclage**
 - Avenant n°2 au marché de travaux de la déchèterie de Bourdeaux avec l'entreprise CHAZET titulaire du marché de travaux
- **Décisions du Président**
- **Questions et informations diverses**
 - Présentations par Vice-Présidence de l'actualité des commissions thématiques, des orientations envisagées et du planning de réunions prévisionnelles.
 - Autres

3 - DESIGNATION D'UN.E SECRETAIRE DE SEANCE

P. BENOIT propose la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance, rôle que Mme **SIMIAN Fabienne** accepte d'endosser pour la relecture du procès-verbal.

F. SIMIAN est désignée secrétaire de séance.

4 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11.06.2026

P. BENOIT demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 11.06.2026.

Fanny RODET signale une erreur dans le procès-verbal en haut de la page 2, où son absence est mentionnée alors qu'elle était présente, et demande la correction de cette inexactitude.

Maurice ROUSSET indique ne pas avoir reçu de documents postaux pour le conseil communautaire et précise s'être déplacé à la CCDB pour récupérer la convocation ainsi que la note de synthèse. Il ajoute qu'il s'abstiendra lors du vote concernant le procès-verbal de la séance du 11 juin.

Patrice BENOIT soumet au vote le procès-verbal, mentionnant cinq abstentions

Patrice BENOIT précise les modalités pratiques de la réunion, invitant les participants à se présenter avant chaque prise de parole afin de faciliter l'identification par l'IA et d'alléger la tâche de compte-rendu.

5 - ENGAGEMENT D'UN PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE PICS - CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Patrice BENOIT annonce le début des interventions en présentant Y. TERROT et G. LELONGE, chargé de mission bâtiment et PCAET, qui proposeront des avancées sur le sujet des PICS (Plans Intercommunaux de Coordination et de Sécurité). Il souligne l'importance de cette coordination avec les PCS (Plans Communaux de Sauvegarde) des communes, certaines étant plus avancées que d'autres. Il précise que l'objectif est de préparer le territoire et les communes à faire face aux incidents ou accidents potentiels, en s'appuyant sur ces documents.

Yannick TERROT rappelle le cadre législatif encadrant les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), évoquant la loi MOSC de 2004 qui imposait initialement aux communes dotées d'un Plan d'Opération Interne (POI) ou d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) de mettre en place un PICS. Il précise qu'une loi ultérieure a étendu cette obligation à l'ensemble des communes. Il souligne qu'en 2025, seulement 61 % des communes de la Drôme avaient élaboré un PCS, principalement les plus petites, situées à l'est du département, dont certaines font partie de la zone concernée. Il interroge la complexité de cette démarche tout en envisageant des solutions de partenariat pouvant être proposées par la Communauté Dieulefit-Bourdeaux, pour faciliter la mise en œuvre des PCS-Intercommunaux (PCS-I). Il présente ce dernier comme un outil de coordination et de mutualisation des ressources, plutôt qu'un plan opérationnel détaillé, servant de référence commune pour une réaction rapide en cas de besoin. Il annonce ensuite céder la parole à G. LELONGE pour présenter un support visuel.

G. LELONGE, présente le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), un outil visant à mutualiser les moyens et à assurer une réponse uniforme en cas de crise, tout en soulageant les communes et garantissant la continuité de service à l'échelle intercommunale. Il souligne que ce plan doit compléter les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sans se limiter à une simple synthèse, en recensant les moyens mutualisables.

G. LELONGE fait un état des lieux du territoire et indique que 12 communes sur 21 ont réalisé leur PCS, tandis que 2 sont en cours et 7 restent à faire, précisant qu'il contactera les communes concernées d'ici septembre pour faire un point et récupérer leurs documents. Il détaille ensuite les risques majeurs pesant sur le territoire : séismes, transport de matières dangereuses (notamment via un gazoduc), risque nucléaire, aléas climatiques (inondations, avalanches, tempêtes, sécheresses, glissements de terrain, feux de forêt) et canicules, de plus en plus fréquentes.

G. LELONGE explique que l'objectif du PICS est de créer un document opérationnel et allégé, s'appuyant sur les PCS existants, le Dossier Départemental des Risques Majeurs et les retours d'expérience des services. Il évoque la mutualisation des moyens humains, matériels et des compétences avec des partenaires comme le SDIS, la gendarmerie et les associations, visant un document concis et utilisable en crise.

G. LELONGE précise que le plan se structurera autour de cinq fiches actions : analyse des risques, organisation des crises, procédure d'alerte, moyens mutualisés et continuité de service. Il annonce un calendrier décalé, avec un objectif de finalisation pour septembre 2027, malgré l'obligation légale initiale fixée à novembre 2026. Il souligne

que l'élaboration du PICS se fera en collaboration avec toutes les communes et qu'il sera ensuite soumis au vote du conseil communautaire.

G. LELONGE ajoute que l'intercommunalité accompagnera les communes pour la mise à jour de leurs PCS, notamment les quatre dont le délai de cinq ans est dépassé, et mentionne un volet d'information, de sensibilisation de la population et d'exercices à organiser tous les cinq ans. Il aborde enfin les défis à venir, comme la constitution d'une équipe projet, la mobilisation de ressources internes ou financières, la recherche de financements et le recours éventuel à un prestataire extérieur.

G. LELONGE conclut en résumant l'objectif de cette réunion : poser les bases du projet et engager les communes dans cette démarche.

Yannick TERROT évoque la possibilité d'aborder des questions relatives à la future validation des projets territoriaux, en proposant une collaboration entre communes de tailles différentes. Il cite en exemple la possibilité de créer des binômes, comme entre Les Tonils et Crupies, pour mutualiser les efforts et optimiser les ressources énergétiques. Il suggère également que les petites communes pourraient s'inspirer mutuellement pour avancer plus efficacement. Par ailleurs, il mentionne le rôle potentiel de la communauté de communes, qui pourrait réfléchir à la mise en place d'une offre de service ou d'une assistance technique, à l'image des dispositifs existants pour les archives. Il souligne que cette réflexion s'inscrit dans une démarche d'intégration intellectuelle progressive et qu'il existe plusieurs pistes à explorer, tout en invitant à engager dès maintenant cette discussion. Il remercie l'assemblée.

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) échéance fixée au **28 novembre 2024**

PICS : Délai de 5 ans à compter de la promulgation de la loi, soit **26 novembre 2026**

(Les PCS et PICS doivent être révisés **au maximum tous les 5 ans**)

- **Mutualisation des moyens** : Appui aux communes en cas de manque de ressources
- **Uniformisation des réponses** : Cohésion entre les PCS du territoire
- **Gestion des crises de grande ampleur** : Soulager les petites communes
- **Continuité des services** : Rétablissement des équipements et missions d'intérêt communautaire

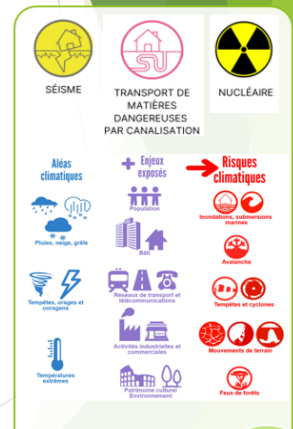
Objectifs

- Le PICS doit être **complémentaire aux PCS** et organiser la **solidarité intercommunale** en cas de crise
- Il ne se limite pas à une compilation des PCS, mais **synthétise les risques identifiés** et recense les **moyens mutualisables**

Dans les faits

- ✓ 12 communes sur 21 ont un PCS réalisé (dont 4 n'ont pas été mis à jour dans les cinq dernières années)
- ✗ 9 communes n'ont pas de PCS (dont 2 communes sont en cours de réalisation)

Etat des lieux



Les risques

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Méthode et planning d'élaboration d'un PICS allégé pour la CC Dieulefit-Bourdeaux

- **PICS allégé**, opérationnel et adapté aux spécificités du territoire, s'appuyant sur :
- **L'existant** : PCS des communes membres, Dossier Départemental sur les Risques Majeurs, retours d'expérience.
- **La mutualisation** : Moyens humains (réserves communales), matériels (engins, locaux), et compétences (SDIS, gendarmerie, associations).
- **La simplicité** : Document synthétique, axé sur les scénarios prioritaires (ex : inondations, canicule, feu de forêt).

Intentions

- **1. Diagnostic territorial**
- **2. Concertation** avec les maires, SDIS, et acteurs locaux pour valider les scénarios prioritaires
- **3. Rédaction** du PICS allégé
 - Fiche 1 : Analyse des risques
 - Fiche 2 : Organisation de crise
 - Fiche 3 : Procédures d'alerte et de mobilisation.
 - Fiche 4 : Moyens mutualisés
 - Fiche 5 : Continuité des services (eau, électricité, routes).
- **4. Validation** en conseil communautaire et transmission préfecture

Etapes

- Durée estimée : 12 mois
- Objectif : finalisation avant septembre 2027
- Il ne sera pas possible de respecter l'échéance réglementaire de novembre 2026

Planning

- Etude sur la mutualisation et Accompagnement des communes pour la rédaction et mise à jours des PCS
- Informer et sensibiliser la population et les acteurs
- Organiser les exercices, à minima tous les 5 ans

Suites

Questions : constitution équipe-projet, ressources internes, recours prestataire extérieurs, financements...

Patrice BENOIT interroge l'assemblée sur d'éventuelles questions concernant la proposition en cours, évoquant la possibilité d'une mutualisation des efforts et de l'entraide entre les communes pour avancer plus rapidement. Il souligne l'importance de cet outil face aux besoins des communes de réagir efficacement en cas d'incident ou d'accident.

6. Désignation des représentants aux Conseils d'Administration d'associations, Comité de pilotages, comités consultatifs

Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'ADEM (Association Départementale d'Economie Montagnarde)

Patrice BENOIT introduit la délibération concernant la nomination d'un membre au conseil d'administration de l'ADEM (Association Départementale d'Économie Montagnarde) dont l'objet de cette participation, est de contribuer à la gestion et au développement de l'administration de l'ADEME. Il précise qu'il faut élire un membre du conseil communautaire et qu'un conseiller municipal peut-être admis. Il lance un appel à candidatures et propose un volontaire : Edmond TARDIEU

Il soumet cette proposition au vote après avoir vérifié qu'elle convient à l'assemblée.

Délibération n°86/2026 : Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'ADEM (Association Départementale d'Économie Montagnarde)

CF. ANNEXE DELIBERATIONS CI-JOINTE :

« *Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :*

DÉSIGNE M. Edmond TARDIEU représentant titulaire, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'ADEM (Association Départementale d'Economie Montagnarde) »

Désignation d'un délégué au Comité de Pilotage du Plan Pastoral Territorial

Patrice BENOIT présente la délibération relative à la nomination d'un délégué au Comité de Pilotage du Plan Pastoral Territorial Il précise qu'il faut élire un membre du conseil

communautaire et qu'un conseiller municipal peut-être admis. Il lance un appel à candidatures et propose un volontaire : Edmond TARDIEU

Il soumet cette proposition au vote après avoir vérifié qu'elle convient à l'assemblée.

Délibération n°87/2026 : Désignation d'un délégué au Comité de Pilotage du Plan Pastoral Territorial

CF. ANNEXE DELIBERATIONS CI-JOINTE

« Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

DÉSIGNE : M. Edmond Tardieu représentant titulaire, pour siéger au sein du Comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial »

Désignation d'un élu représentant de la CCDB à la commission consultative de l'abattoir du Diois

Patrice BENOIT aborde ensuite la délibération concernant la désignation d'un élu représentant de la CCDB à la commission consultative de l'abattoir du Diois. Il précise qu'il faut élire un membre du conseil communautaire et qu'un conseiller municipal peut-être admis. Il lance un appel à candidatures et propose un volontaire : Roger GRAS conseiller municipal.

Il soumet cette proposition au vote après avoir vérifié qu'elle convient à l'assemblée

Délibération n°88/2026 : Désignation d'un élu représentant de la CCDB à la commission consultative de l'abattoir du Diois

CF. ANNEXE DELIBERATIONS CI-JOINTE

« Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

DÉSIGNE M. Roger GRAS conseiller municipal, représentant titulaire, pour siéger au sein de la commission consultative de l'abattoir du Diois »

Désignation d'un élu référent et interlocuteur au site Natura 2000 - Massif de Saoû et crêtes de la Tour

Patrice BENOIT présente la délibération relative à la désignation d'un élu référent et interlocuteur au site Natura 2000 – Massif de Saoû et Crêtes de la Tour. Il lance un appel à candidatures et propose un volontaire : Valeria SAMMARCO.

Il soumet cette proposition au vote après avoir vérifié qu'elle convient à l'assemblée

Délibération n°89/2026 : Désignation d'un élu référent et interlocuteur au site Natura 2000 - Massif de Saoû et crêtes de la Tour

CF. ANNEXE DELIBERATIONS CI-JOINTE

« Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

DÉSIGNE : Mme Valeria SAMMARCO, élue référente et interlocutrice au site Natura 2000 - Massif de Saoû et crêtes de la Tour »

Désignation d'un élu référent et interlocuteur au site Natura 2000 - Jabron

Patrice BENOIT présente la délibération relative à la désignation d'un élu référent et interlocuteur au site Natura 2000 – Jabron. Il lance un appel à candidatures et propose un volontaire : Jean-Baptiste BARBIER

Il soumet cette proposition au vote après avoir vérifié qu'elle convient à l'assemblée

Délibération n°90/2026 : Désignation d'un élu référent et interlocuteur au site Natura 2000 - Jabron

CF. ANNEXE DELIBERATIONS CI-JOINTE

« Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

DÉSIGNE : M. Jean-Baptiste BARBIER, élu référent et interlocuteur au site Natura 2000 - Jabron »

Désignation de deux élus communautaires représentants de la CCDB à la Commission Locales d'Information (CLI) Cruas-Meysse

Patrice BENOIT présente la délibération relative à la désignation de deux élus titulaires et deux suppléants représentants de la CCDB à la Commission Locale d'Information (CLI) Cruas-Meysse.

Patrice BENOIT précise qu'il convient de désigner quatre élus communautaires sur un périmètre bien précis sur le territoire de la CCDB qui concerne 7 communes Aleyrac, Eyzahut, La Bégude de Mazenc, Pont de Barret, Le Poët-Laval Salettes et Souspierre. Il lance un appel à candidatures et propose quatre volontaires: Bruno CHANAL pour La Bégude de Mazenc, Jean-Pierre LEYDIER pour Salettes, Ulysse GIRY pour Aleyrac et Fabienne SIMIAN pour Eyzahut qui se propose en tant que suppléante si personne ne se désigne.

Patrice BENOIT soumet cette proposition au vote après avoir vérifié qu'elle convient à l'assemblée

Délibération n°91/2026 : Désignation de deux élus communautaires représentants de la CCDB à la Commission Locales d'Information (CLI) Cruas-Meysse

CF. ANNEXE DELIBERATIONS CI-JOINTE

« Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

DÉSIGNE : M. Bruno CHANAL et Jean-Pierre LEYDIER élus Titulaires et

Mme Fabienne SIMIAN et M. Ulysse GIRY élus suppléants au sein de la Commission Locale d'Information Cruas-Meysse »

7. Petite Enfance – Enfance Jeunesse

Demande de subventions auprès de la CAF – Investissements crèches Intercommunales

Patrice BENOIT donne la parole à Anaïs MAILLARD pour aborder les délibérations concernant la petite enfance et enfance jeunesse.

Anaïs MALLARD présente la délibération concernant la demande de subvention auprès de la CAF pour des investissements sur la crèche Dieul'Filous basée à Dieulefit. Elle précise que ce sont des travaux qui étaient déjà inscrits sur le budget.

Délibération n°92/2026 : Demande de subvention auprès de la CAF pour des investissements sur la crèche Dieul'Filous basée à Dieulefit

CF. ANNEXE DELIBERATIONS CI-JOINTE

« Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

VALIDE le montant de l'opération et le plan de financement prévus au budget ;

SOLLICITE auprès de la CAF l'attribution d'une subvention d'un montant de 17 108,34 € »

Anaïs MAILLARD détaille ensuite la seconde délibération portant sur une demande de subvention pour la crèche de la Bégude de Mazenc. Elle explique qu'un besoin de reprise des sols souples, situés entre l'ancien bâtiment d'origine et l'extension, a été identifié. Elle évoque également la pose de destraficateurs d'air, décrits comme des appareils à grandes hélices et des ventilateurs au plafond, en attendant la réalisation d'un audit global pour la rénovation du bâtiment.

Marc EBERHARD interroge sur l'opportunité d'installer des déstratificateurs dans la crèche de la Bégude, soulignant qu'il connaît mal les caractéristiques du lieu. Il précise que ces équipements sont pertinents uniquement pour des espaces avec une grande hauteur sous plafond, ce qui nécessite selon lui des volumes importants. Il ajoute ne plus se souvenir précisément des dimensions de la crèche et exprime son incertitude quant à la pertinence de cette solution dans ce contexte.

Anaïs MAILLARD indique que l'étude en question a été réalisée dans ce contexte spécifique et porte sur des volumes très importants.

Marc EBERHARD indique que, dans ce cas précis, la situation lui semble logique.

Délibération n°93/2026 : Demande de subvention auprès de la CAF pour des investissements sur la crèche Souffle d'Eveil basée à La Bégude-de-Mazenc

CF. ANNEXE DELIBERATIONS CI-JOINTE

« Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

VALIDE le montant de l'opération et le plan de financement prévus au budget ;

SOLLICITE auprès de la CAF l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 325,60 € »

Anaïs MAILLARD expose un dernier besoin identifié pour le site de la crèche de Bourdeaux incluant l'installation de destratificateurs d'air dans les grands volumes, la rénovation de la peinture de la salle d'activité et des dortoirs. Elle précise que le montant total des travaux s'élève à 9 000 €, avec une charge supplémentaire de 1 674 €, portant l'enveloppe globale à 25 000 €. Elle indique qu'aucune question n'ayant été posée, le vote peut être engagé et demande qui s'abstient.

Anaïs MAILLARD remercie l'assemblée.

Patrice BENOIT souligne la nécessité d'engager une réflexion approfondie sur la rénovation des bâtiments, soulignant que les aléas climatiques affectent tant les enfants que les agents des structures concernées. Il insiste sur la responsabilité de la communauté de communes à proposer des solutions durables, tout en reconnaissant l'ampleur du chantier et les défis liés à son financement et à sa faisabilité technique. Il évoque également les nombreuses réclamations émanant des familles et des agents, justifiant l'urgence de cette rénovation

Délibération n°94/2026 : Demande de subvention auprès de la CAF pour des investissements sur la crèche Picoti Picota basée à Bourdeaux

CF. ANNEXE DELIBERATIONS CI-JOINTE

« Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

VALIDE le montant de l'opération et le plan de financement prévus au budget.

SOLLICITE auprès de la CAF l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 429,74 € »

8. Gestion de la collecte, du traitement des déchets et optimisation du recyclage
--

Avenant n°2 au marché de travaux de la déchèterie de Bourdeaux avec l'entreprise CHAZET titulaire du marché de travaux

Jean-Baptiste BARBIER annonce la réception de la nouvelle déchetterie de Bourdeaux le 24 juin dernier, précisant que des travaux de réajustement ont été nécessaires. Il expose que l'avenant numéro 2 vise à réévaluer le montant du marché suite à ces ajustements, incluant des plus-values et des moins-values sur les prestations. Il indique que l'ensemble des réajustements représente une plus-value de 18 235,37 euros HT, portant le marché à 383 303,76 euros HT, soit une augmentation de 7,47 % par rapport au contrat initial. Il présente ensuite la délibération et invite les participants à poser leurs questions.

Philippe REYNAUD évoque sa visite récente à la déchèterie de Bourdeaux depuis son ouverture, où il a échangé avec les agents. Il précise s'être rendu dans leurs nouveaux

locaux, soulignant l'absence totale de climatisation et interrogeant sur la responsabilité de l'installation d'un appareil par les employés eux-mêmes.

Jean-Baptiste BARBIER indique qu'il apparaît que le rallongement des horaires d'ouverture n'a pas été anticipé lors du marché passé, précisant qu'une décision a été prise en ce sens et qu'il propose de passer au vote.

Thierry DIDIER indique que les chiffres présentés intègrent une partie du marché de la commune, notamment les ajustements liés au point d'apport volontaire. Il précise que ce dernier, initialement situé à l'entrée du village en face du cimetière, a été déplacé à proximité de la déchetterie pour une meilleure cohérence géographique, entre la station d'épuration et la déchetterie.

Thierry DIDIER explique qu'une délégation de maîtrise d'ouvrage a été mise en place, ce qui implique que le montant total du marché est pris en compte. Il ajoute que Bourdeaux devrait rembourser entre 40 000 et 50 000 €, correspondant à la quote-part du point d'apport volontaire.

Thierry DIDIER souligne que la climatisation du local du gardien n'a pas été incluse dans les coûts, justifiant cette décision par la faible fréquence d'ouverture de la déchetterie (actuellement deux jours et demi par semaine). Il précise que le rôle du gardien consiste davantage à conseiller les usagers à l'extérieur plutôt qu'à rester à l'intérieur du local.

Patrice BENOIT souligne l'importance de la remarque de Philippe REYNAUD, mettant en avant la responsabilité de la communauté de communes concernant le confort des salariés. Il évoque l'intérêt de réfléchir à un point frais, même ponctuel, pour améliorer les conditions de travail. Par ailleurs, il interroge sur la continuité du point d'apport volontaire, rappelant qu'un remblayage était prévu pour éviter les dépôts sauvages et rehausser le plateau.

Thierry DIDIER indique que le remblayage à l'Ouest du PAV sera réalisé de manière opportuniste, sans s'inscrire dans la continuité directe du chantier. Il souligne par ailleurs une préoccupation majeure concernant les dépôts sauvages, notamment à proximité des conteneurs, en raison de la situation frontalière entre deux communautés de communes. Il précise que l'une applique une redevance incitative tandis que l'autre fonctionne sur la base de la taxe de ramassage des ordures ménagères, ce qui entraîne occasionnellement des dépôts illégaux.

Délibération n°95/2026 : Avenant n°2 au marché de travaux de la déchetterie de Bourdeaux avec l'entreprise CHAZET titulaire du marché de travaux

CF. ANNEXE DELIBERATIONS CI-JOINTE

« Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise CHAZET titulaire du marché de travaux ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée passée avec la commune de Bourdeaux ajustant le plan de financement en conséquence ;

DÉCIDE d'inscrire la somme de 18 235, 37 € HT soit 21 882,44 € TTC au budget annexe gestion des déchets 2026 »

9 DECISIONS DU PRESIDENT

Patrice BENOIT expose les récentes décisions du Président, marquées par plusieurs corrections. Il détaille tout d'abord l'adoption d'une décision budgétaire modificative, précisant que l'installation de panneaux acoustiques concerne la salle de réunion du site de la communauté, référencée sous la mention *D24/2026*.

Patrice BENOIT poursuit en présentant la décision 25 relative au site de Graveyron, s'inscrivant dans la continuité des engagements pris lors de la mandature précédente. Il indique avoir sélectionné l'entreprise Elcimai pour mener une étude de faisabilité et d'implantation visant à créer un pôle d'économie circulaire ainsi qu'une station de

compostage de biodéchets alimentaires. Il souligne avoir décidé de signer et d'attribuer ce marché à Elcimai, conformément aux annonces et notifications réalisées par l'équipe précédente, et précise que le montant correspondant a été inscrit au budget 2026. Enfin, il interroge l'assemblée sur son accord concernant ces décisions.

Fabienne SIMIAN interroge l'équipe en charge de la D29 sur les décisions prises concernant la visioconférence, rappelant la nécessité de sa mise en place et demandant des précisions sur le matériel sélectionné.

Patrice BENOIT indique que le sujet abordé est technique et relève de l'outil utilisé par les agents, avant de céder la parole à Gaspard LELONGE.

Gaspard LELONGE indique que trois entreprises ont été consultées pour le projet, à savoir Leclere, AMG Com et Topocad. Il précise qu'il s'agit d'un écran simple, non interactif, mais de taille relativement grande, accompagné d'une barre intégrant une fonctionnalité de diffusion simultanée de vidéo et de son. Il ajoute que le système est équipé d'une connexion sans fil.

Décisions du Président		
D21-2026	07/05/2026	Décision budgétaire modificative n°1 Virement de crédits n°1/2026 – Budget principal Augmentation Opération 34 – Section d'investissement Considérant qu'il convient de faire un virement de crédits, sur l'exercice 2026 du Budget principal, section d'investissement, pour alimenter l'opération 34 « Aménagements culturels » afin de mandater les deux dernières factures de travaux de mise en sécurité et d'aménagement de l'école de musique pour un montant total de 600.00 euros TTC .
D22BIS-2026	07/05/2026	Contrat de mission avec le cabinet RETEX Avocats – Budget annexe gestion des déchets ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION D22-2026 Erreur de numéro de délibération de délégation du Président DÉCIDE d'inscrire la somme de 1 600 € HT au budget annexe gestion des déchets 2026.
D23BIS-2026	13/05/2026	Avenant n°1 au marché de travaux de la déchèterie de Bourdeaux avec l'entreprise CHAZET titulaire du marché de travaux. ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION D23-2026 Erreur de numéro de délibération de délégation du Président DÉCIDE d'inscrire la somme de 8 413, 99 € HT soit 10 096, 79 € TTC au budget annexe gestion des déchets 2026.
D24BIS-2026	13/05/2026	Achat de panneaux acoustiques et imprimante DYMO auprès de l'entreprise MANUTANT pour un montant de 3 484,29€ HT soit 4 181,15€ TTC , ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION D24-2026 Erreur de numéro de délibération de délégation du Président
D25-2026	08/06/2026	Site GRAVEYRON Etude de faisabilité et d'implantation pour la création d'un pôle d'économie circulaire et station de compostage de biodéchets alimentaires avec l'entreprise ELCIMAI (MAPA) Le Président, DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise ELCIMAI classée en première position du classement des offres et dit que les crédits correspondants sont inscrits pour un montant de 24 525 euros HT / 29 430 euros TTC .
D26-2026	11/06/2026	CTEAC – VPCT : Signature de devis avec l'entreprise Mathilde Savey et l'entreprise Reikon, en co-traitance – Film VPCT Phase 2 & 3 Le Président, DÉCIDE de signer le devis de l'entreprise Mathilde Savey, pour un montant de : 3 400,00 € TTC , et le devis de l'entreprise Reikone, pour un montant de 7 600,00 € TTC , les deux entreprises étant en co-traitance, et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

D27-2026	11/06/2026	CTEAC – VPCT : Signature d’une convention avec l’IUGA pour la conduite d’un atelier « contribution à l’élaboration du PCT de la CCDB » Le Président, DÉCIDE de signer la convention avec l’IUGA relative à l’atelier pédagogique « contribution à l’élaboration du PCT de la CCDB » de septembre 2026 à mars 2027 pour un montant de 4 000,00 € TTC, et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.
D28-2026	17/06/2026	Signature d’un contrat avec ALTECI – Remplacement d’un turbulateur et de deux soupapes sur la chaudière bois du réseau de chaleur Le Président, DÉCIDE de signer un contrat auprès de l’entreprise ALTECI Energie pour un montant maximum de 1705.35 € HT soit 2 046.42 € TTC.
D29-2026	23/06/2026	Procéder à l’équipement de la salle de réunion principale du siège de la CCDB en matériel de visioconférence et présentation numérique avec l’entreprise TOPOCAD Le Président, DÉCIDE de signer un contrat avec TOPOCAD pour un montant de 3 707,00 € HT, soit 4 448,40 € TTC, dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Patrice BENOIT introduit la partie consacrée aux questions diverses après avoir obtenu le quitus à l’unanimité et annonce plusieurs éléments à communiquer

10- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT JURIDIQUE ET STRATEGIQUE DE LA CCDB

Patrice BENOIT présente un document élaboré en collaboration avec les vice-présidents, le directeur général des services (DGS) et Fabienne SIMIAN, qualifiée de "mémoire de la communauté de communes". Il expose l’objectif de ce support visuel : établir une cartographie juridique et stratégique pour clarifier le fonctionnement de la communauté de communes, tant pour les élus communautaires que pour les membres des commissions. Ce document vise à expliquer les raisons de la collaboration intercommunale, les règles imposées et les cohérences à respecter avec les documents de l’État.

1. CADRE LÉGISLATIF DE RÉFÉRENCE

- Code général des collectivités territoriales (CGCT) (Livre III – Intercommunalité)
- Code de l'urbanisme
- Code de l'environnement
- Code des transports
- Loi NOTRe (compétences des EPCI)
- Loi TECV – Transition énergétique
- Loi Climat et Résilience (ZAN)
- Loi 3DS
- Autres lois et réglementations sectorielles (eau, déchets, mobilité, etc.)

Les grandes Lois qui structurent l'action des collectivités

Loi À quoi sert-elle ?

- Loi NOTRe (2015)** Elle redéfinit les compétences des collectivités et renforce le rôle des intercommunalités. Son objectif est de traiter les grands enjeux (développement économique, aménagement, déchets, mobilité...) à l'échelle du bassin de vie plutôt qu'à celle de chaque commune.
- Loi TECV (2015)** Elle engage les territoires dans la transition écologique. Elle encourage les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la réduction des déchets et la lutte contre le changement climatique.
- Loi Climat et Résilience (2021)** Elle accélère l'adaptation des territoires au changement climatique. Elle renforce les exigences en matière d'urbanisme, de logement, de mobilité, de biodiversité et de sobriété foncière avec l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
- Loi 3DS (2022)** Elle donne davantage de souplesse aux collectivités pour adapter les politiques publiques aux réalités locales. Elle simplifie certaines procédures et clarifie les responsabilités entre l'État et les collectivités.

2. DOCUMENTS DE RANG SUPÉRIEUR S'IMPOSANT À LA CCDB

La CCDB doit respecter un rapport juridique de comptabilité ou de prise en compte

SRADDET

Auvergne-Rhône-Alpes

SCoT

SRPB

SDAGE

Rhône-Méditerranée

PGRI

Plan de Gestion des Risques d'Inondation

Directives nationales

(Énergie, Biodiversité, Paysages, Mobilités...)

Objectif ZAN

(Zéro Artificialisation Nette)

Plans et programmes nationaux et régionaux

Les documents qui donnent les grandes orientations

Document À quoi sert-il ?

- SRADDET** C'est la feuille de route de la Région. Il fixe les grandes orientations en matière d'aménagement, de mobilités, d'énergie, de climat, de biodiversité et de gestion du foncier. Les documents locaux doivent s'inscrire dans ce cadre.
- SDAGE** Il définit la stratégie de préservation de l'eau à l'échelle d'un grand bassin versant. Il oriente les décisions concernant la qualité de l'eau, les rivières, les nappes phréatiques et les milieux aquatiques.
- PGRI** Il organise la prévention des risques d'inondation. Son objectif est de protéger les populations, limiter les dommages et rendre les territoires plus résilients face aux crues.
- SCoT** C'est le projet d'aménagement du territoire à long terme. Il fixe les grandes orientations en matière d'habitat, d'économie, de mobilité, d'environnement et de consommation d'espace, auxquelles les PLUi-H devront être conformes.
- ZAN** Le Zéro Artificialisation Nette est un objectif national qui vise à préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il impose de construire davantage dans les espaces déjà urbanisés et de limiter l'étalement urbain.

Patrice BENOIT détaille le contenu du document projeté, précisant qu'il s'agit d'une version finale au format A3, destinée à être imprimée et plastifiée. Il présente un support le cadre législatif de référence, ainsi que des lois structurantes comme la loi NOTRe, la loi climat, la loi 3DS et d'autres textes majeurs. Il souligne l'importance de ces lois pour les nouveaux élus, afin de clarifier les bases juridiques de l'action communautaire.

Patrice BENOIT évoque ensuite les documents de rang supérieur s'imposant à la communauté de communes, tels que le SRADDET, le SCOT, le SRPV, le STAGE, le PGRI et l'objectif ZAN. Il rappelle leur caractère contraignant et la nécessité d'assurer une cohérence avec ces documents dans les travaux de la communauté.

Patrice BENOIT explique que la communauté de communes doit co-construire son projet de territoire, en fixant des orientations politiques communes, notamment sur l'attractivité, la coopération, la gouvernance et la mutualisation. Il insiste sur la nécessité d'une vision à long terme, sur six à dix ans, et d'un consensus autour de ce projet.

3. LE PROJET DE TERRITOIRE : CADRE POLITIQUE CENTRAL

Document stratégique et politique définissant la vision et les priorités de la CCDB à long terme



FIXE LES GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES

- Attractivité et développement équilibré du territoire
- Cadre de vie et environnement
- Cohésion sociale et solidarités
- Transition écologique et énergétique
- Développement économique et emploi
- Services à la population
- Coopération et gouvernance



DONNE LE CAP COMMUN

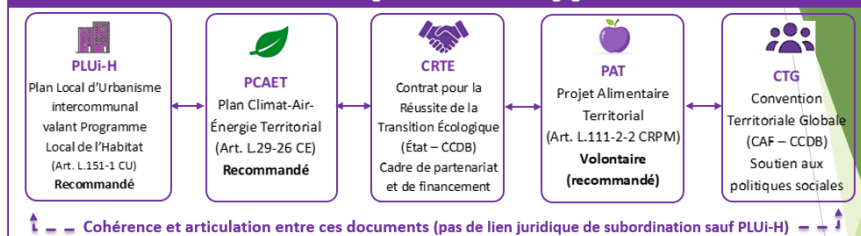
Il sert de référence à l'ensemble des documents stratégiques et actions de la CCDB.

Révisable tous les 6 à 10 ans en fonction des enjeux.

Patrice BENOIT présente les documents stratégiques et contractuels obligatoires, qui encadrent la définition des politiques territoriales. Il mentionne également les institutions associées à ces documents pour en faciliter la compréhension.

4. DOCUMENTS STRATÉGIQUES ET CONTRACTUELS STRUCTURANTS

Documents obligatoires ou cadres engageant la CCDB



Les documents qui permettent d'agir

PLUi-H

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat définit les règles d'urbanisme et organise le développement des logements, des activités économiques, des équipements et des espaces naturels.

PCAET

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est la stratégie locale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, économiser l'énergie, développer les énergies renouvelables et adapter le territoire au changement climatique.

CRTE

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique rassemble les projets prioritaires du territoire et facilite leur financement par l'État et ses partenaires.

PAT

Le Projet Alimentaire Territorial rapproche producteurs, consommateurs et collectivités afin de développer une alimentation locale, durable et de qualité tout en soutenant l'agriculture du territoire.

CTG

Convention Territoriale Globale est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé. Elle donne accès aux financements de la CAF sur les champs d'interventions suivants : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat



PCT

Le Projet Culturel de Territoire donne une vision commune du développement culturel. Il valorise le patrimoine, soutient les acteurs culturels et favorise l'accès de tous à la culture.

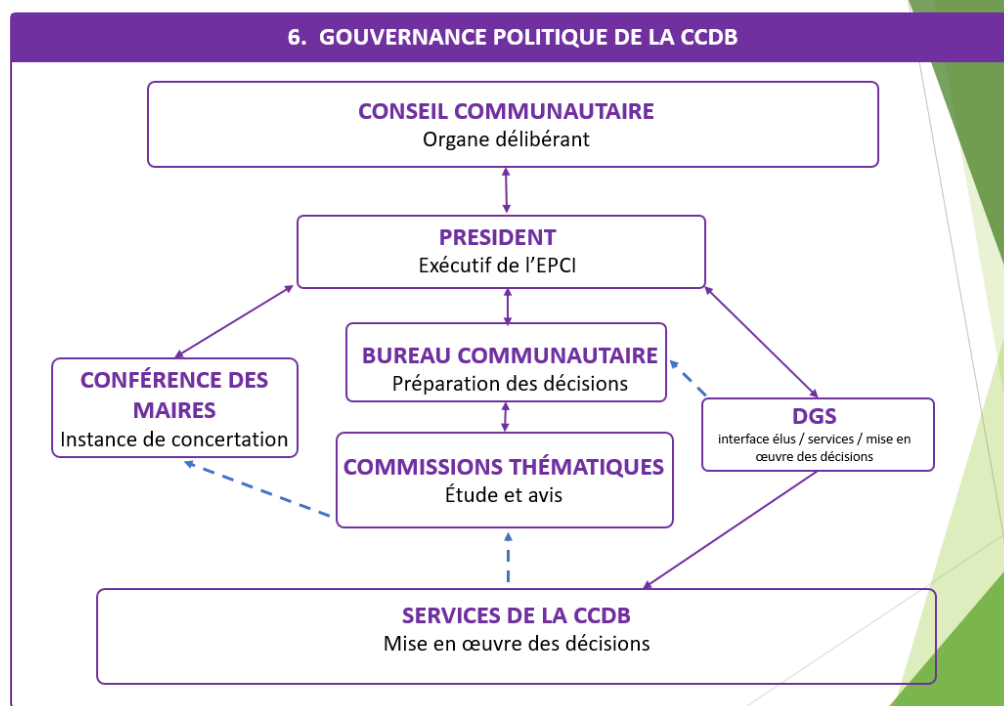
PLPDMA

Il définit les actions permettant de réduire les déchets produits par les habitants et les entreprises grâce à la prévention, au réemploi, au compostage et à la sensibilisation.

PLH

Le Programme Local de l'Habitat fixe la stratégie de l'intercommunalité pour répondre aux besoins en logements, favoriser la rénovation, accompagner les parcours résidentiels et maintenir la mixité sociale.

Patrice BENOIT décrit le rôle des commissions thématiques, où les échanges alimenteront le projet de territoire. Il rappelle le fonctionnement de l'organe délibérant (conseil communautaire), du président, de la conférence des maires, du bureau communautaire et du directeur général des services, soulignant l'importance de la coopération et de la mutualisation.



Patrice BENOIT présente un support visuel récapitulant les partenaires de la communauté de communes, ainsi que ses compétences obligatoires, supplémentaires et facultatives. Il cite notamment l'aménagement de l'espace, le développement économique, la gestion des déchets, la GEMAPI, la politique du logement, les équipements culturels et sportifs, et les actions sociales. Il invite les élus à consulter les statuts pour plus de détails.

7. PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET TECHNIQUES

ÉTAT & Etablissements Publics Nationaux
(Préfet, DDT, DREAL, ANAH, ARS, ADEME...)

RÉGION AUVERGNE -RHÔNE-ALPES

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

CAF

Caisse d'Allocations Familiales

CHAMBRES CONSULAIRES

(CMA, CCI, Chambre d'Agriculture)

SYNDICATS ET AUTRES ORGANISMES

(SDED, SIEA, SMBRI, SMBVL, etc.)

PARC NATUREL REGIONAL

Des Baronnies provençales

8. COMPÉTENCES DE LA CCDB (CGCT)

- **COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**
précisées selon l'intérêt communautaire
- **COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES**
(définies statutairement précisées selon l'intérêt communautaire)
- **COMPÉTENCES FACULTATIVES**
(validées par le Conseil Communautaire)

Patrice BENOIT indique que certaines commissions ont déjà commencé leurs travaux tandis que d'autres s'apprêtent à le faire, dans le cadre de la définition du mode de fonctionnement futur de la communauté de communes.

Patrice BENOIT conclut en insistant sur la nécessité de construire des budgets annuels avec une vision pluriannuelle, notamment via un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Il évoque la question d'un pacte financier et fiscal pour coordonner le financement des projets à long terme, face à la diminution des dotations de l'État. Il souligne l'importance de la mutualisation et de la coopération pour financer les services à la population et les projets intercommunaux, ainsi que pour soutenir les acteurs locaux. Il précise que ce document, évolutif, servira de fil conducteur et sera transmis aux élus pour assimilation avant de passer la parole à Yannick TERROT pour présenter sa commission thématique.

PRESENTATIONS PAR VICE-PRESIDENCE DE L'ACTUALITE DES COMMISSIONS THEMATIQUES, DES ORIENTATIONS ENVISAGEES ET DU PLANNING DE REUNIONS PREVISIONNELLES

- **Commission Equipements intercommunaux - transition énergétique et mobilité - Orientations et sujet 2026**

Equipements intercommunaux : ALSH, Crèches :

Yannick TERROT présente les enjeux liés au personnel et aux délais pour les enfants, tout en soulignant la nécessité de maîtriser la hausse des températures et d'assurer un rafraîchissement des espaces. Il explique que cette action vise à apporter des solutions adaptées, notamment pour le bâtiment, en anticipant un audit qui pourrait identifier des besoins de travaux importants, voire éliminer une catégorie d'équipements existants.

Yannick TERROT précise que l'objectif est de proposer des équipements démontables et réutilisables, afin d'éviter des investissements inutiles avant la réalisation des travaux prévus d'ici deux ans. Il présente un support visuel illustrant ces éléments.

ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

- Amélioration du confort d'été à la crèche de la Bégude (ombrage et climatisation) - en cours - juin/juil.
- Mise en conformité des compteurs d'énergie du Réseau de chaleur - en cours juil./sept.
- Passation d'un marché d'entretien des toitures - en cours - juil./août
- Renouvellement du marché d'entretien des chaufferies, avec intéressement aux économies d'énergies - à engager - août/sept.
- Renouvellement du marché d'approvisionnement en bois déchiqueté - à engager - août/sept.
- Passation d'un marché d'entretien des espaces verts - à engager - juil./août
- Préparation de la mise en conformité sur la qualité de l'air intérieure sur les crèches et ALSH - à engager - 2027
- Préparation de la mise en conformité avec les OLD sur les équipements CCDB - à engager - 2027

G. LELONGE indique qu'il existe une obligation non totalement respectée concernant la mise en conformité de la qualité de l'air intérieure sur les crèches et ALSH, nécessitant un travail approfondi. Il souligne que cette démarche s'inscrit dans le cadre de la rénovation des bâtiments, où des améliorations sont attendues, notamment en matière de surveillance de la qualité de l'air dans ces équipements. Il précise que la mise en place effective de ces mesures est prévue pour 2027, mais que les préparatifs et la réflexion sont déjà engagés.

Yannick TERROT expose la préparation de la mise en conformité avec les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), soulignant que les communes ne sont pas les seules concernées, mais également la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux. Il précise que G. LELONGE a élaboré des supports visuels illustrant le périmètre de 50 mètres autour de chaque bâtiment de l'intercommunalité, avec les mêmes obligations d'entretien, même en l'absence de coopération des voisins. Il indique que cette conformité légale aura un impact et nécessitera probablement des travaux, tels que la coupe d'arbustes ou l'élagage des branches basses, dans un premier temps, avant d'intégrer ces opérations dans un marché d'entretien classique. Il propose ensuite d'aborder le sujet suivant, la transition énergétique.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PCAET Bilan à mi-parcours et objectifs pour la suite – en cours - oct. à 2027

- Fixer les objectifs et actions du PCAET pour les années 2026 à 2028

Audit énergétique de la crèche de la Bégude et de l'ALSH ferme St Pol – à engager - sept. à déc.

- Programme de travaux et coût de rénovation énergétique pour validation projet et recherche de financements

Schéma Directeur des Énergies Renouvelables – à engager - oct. à mi 2027

- Outil d'aide à la décision permettant de guider l'organisation locale du système de consommation et de production d'énergie, afin de développer les énergies renouvelables sur le territoire
- Alimentera la rédaction du PLUiH

Patrice BENOIT indique que le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) atteint son mi-parcours et que le bilan correspondant est finalisé, précisant qu'il sera présenté prochainement. Il souligne la nécessité d'organiser des ateliers en octobre pour réviser les objectifs du PCAET, en collaboration avec les 21 communes, afin d'évaluer la pertinence des actions en cours, d'en abandonner certaines ou d'en intégrer de nouvelles.

Patrice BENOIT expose également les objectifs énergétiques programmés pour l'année, notamment concernant la crèche de la Bégude et la ferme Saint-Pol, deux bâtiments présentant des difficultés de confort thermique malgré leur relative jeunesse. Il détaille le projet d'audits énergétiques sur ces sites, visant à établir un pré-projet et à estimer les investissements nécessaires, permettant ainsi une prise de décision sur la faisabilité des opérations, avec un calendrier prévisionnel incluant des études de maîtrise d'œuvre en 2027 et des travaux en 2028.

Patrice BENOIT annonce par ailleurs la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables pour la période 2026-2027, présenté comme un outil d'aide à la décision pour structurer le système énergétique local. Il précise que ce schéma, élaboré avec les 21 communes, aboutira à une cartographie identifiant les zones propices au développement des énergies renouvelables (solaire, bois, éolien, etc.), servant de base pour le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat (PLUiH).

Yannick TERROT expose les pistes envisagées pour renforcer l'offre de transport en commun dans la région AuRA. Il détaille les modifications prévues, telles que l'augmentation de la fréquence des bus sur une même ligne, le développement du transport à la demande, ainsi que l'extension des réseaux existants ou la création de nouveaux. Il précise que ces propositions seront affinées après le retour d'une consultation publique menée auprès des habitants du village. Il présente un support visuel illustrant ces axes de développement.

G. LELONGE, expose les objectifs des outils d'information et d'application visant à promouvoir l'usage du vélo (SDC). Il souligne la nécessité de développer un réseau d'itinéraires continu et sécurisé pour faciliter les déplacements quotidiens. Il précise que ces infrastructures, bien que pouvant servir au tourisme, sont principalement conçues pour les trajets utilitaires, tels que les déplacements domicile-travail ou domicile-école. Il ajoute que le département s'engage à accompagner cette démarche, en insistant sur son importance actuelle.

Patrice BENOIT présente le référentiel *Mobilités Actives* comme un outil offrant diverses possibilités pour proposer des alternatives aux déplacements. Il indique que ce sujet a été abordé précédemment dans le cadre du PCAET, soulignant la nécessité d'effectuer un tri parmi les solutions proposées, sans nécessairement toutes les financer, afin de les adapter aux besoins réels.

Patrice BENOIT évoque également la mise en place d'un service de location de véhicules partagés, précisant que la collectivité a opté pour l'achat de cinq petites voitures AMI. Il explique que cette initiative vise à faciliter les déplacements des personnes en chômage de longue durée, en leur offrant le choix entre l'acquisition d'une voiture ou d'un vélo, bien que cette dernière option puisse s'avérer plus coûteuse. Il souligne que ces véhicules permettent notamment de se rendre au travail, même en l'absence de contrat d'embauche ferme, ou pour des trajets nécessitant le transport de charges, comme des repas. Il ajoute que ce choix, bien que potentiellement plus confortable, pourrait également être partagé entre plusieurs utilisateurs pour optimiser son usage, notamment en faveur des publics les plus précaires.

Marc EBERHARD souligne l'importance de disposer de véhicules adaptés au territoire communal et insiste sur la nécessité de donner vie à cette action, rappelant qu'elle répond à une volonté réelle. Il annonce également un suivi attentif de sa mise en œuvre.

Patrice BENOIT interroge l'assemblée sur d'éventuelles réactions

Gilbert FATTICCI interroge sur la logistique liée à l'utilisation des voitures partagées, notamment leur lieu de stationnement et la faisabilité du transport pour une personne située à l'autre extrémité du territoire par rapport à Roche-Saint-Secret, en cas de besoin.

Yannick TERROT souligne que les modalités d'organisation restent à définir, tout en confirmant la validation d'une idée visant à proposer une solution pour sortir des personnes de situations de grande précarité. Il précise qu'un travail sera nécessaire pour impliquer les 21 communes, en privilégiant celles disposant de moyens suffisants, notamment pour assurer l'hébergement des bénéficiaires.

Yannick Terrot remercie l'assemblée.

MOBILITÉ

- **Convention de délégation partielle de compétences pour l'organisation des services de mobilités actives, partagées et solidaires** - signature sept.
- (NB : la délégation partielle de compétences n'emporte pas transfert de celle-ci ↔ la Région demeure AOM de 1^{er} rang)
- Etude et enquête pour le **Renforcement de l'offre de transport en commun (TC) et transport à la demande (TAD)** dans le cadre du partenariat avec la Région AuRA (demande de financement Fonds Vert – en cours)
- **Schéma Directeur Cyclable (SDC)** – en cours - avr. à déc.
Outil de programmation et de planification qui vise à promouvoir l'usage du vélo en développant notamment un réseau d'itinéraires continus et sécurisés
- **Adaptation du volet « mobilités actives » de la Stratégie** en lien avec les orientations du projet de territoire à venir ainsi qu'avec les conclusions du SDC
- **Services de locations de véhicules partagés**

G. LELONGE invite les participants à rejoindre les commissions afin de collaborer ensemble sur les sujets en discussion.

- **Commission Gestion de la collecte, du traitement des déchets et optimisation du recyclage**

Jean-Baptiste BARBIER présente les objectifs de la commission des déchets en s'appuyant sur un support visuel et indique que celle-ci vise à affiner le travail engagé lors de la mandature précédente pour maintenir les performances de gestion des déchets du territoire. Il expose quatre axes structurants, en commençant par l'étude d'extension de la déchèterie du territoire, menée en collaboration avec le bureau d'études ELCIMAI, tout en évoquant la nécessité d'envisager un nouveau site pour Dieulefit, jugé trop exigu et inadapté aux normes actuelles, notamment pour le traitement des bio-déchets et des déchets verts.

Jean-Baptiste BARBIER précise que deux plateformes dédiées aux professionnels pour les déchets verts devront également être mises aux normes, soulignant l'ampleur des réflexions à mener. Il ajoute que la commission envisage la création d'une matériauthèque, ou ressourcerie, afin de promouvoir l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi.

Axe 1 – Développer la déchèterie de demain

Objectifs

Étudier l'agrandissement de la déchèterie de Dieulefit ou développer un nouveau projet sur un autre site, afin de créer de nouveaux services.

Travaux proposés

- ▶ Étudier l'extension du site.
- ▶ Développer une filière biodéchets.
- ▶ Développer une filière déchets verts.
- ▶ Étudier la création d'une matériauthèque / ressourcerie.
- ▶ Intégrer un projet favorisant l'insertion et le retour à l'emploi

Jean-Baptiste BARBIER détaille ensuite les axes 2 et 3, expliquant que l'axe 2 cible l'accompagnement des principaux producteurs de déchets pour réduire leur production de déchets, en particulier les ordures ménagères résiduelles (OMR), dont le traitement représente un coût élevé. Il souligne que l'objectif est d'augmenter la part de recyclage dans ces secteurs.

Axe 2 – Construire une dynamique territoriale

Objectifs

Associer les principaux producteurs de déchets afin d'améliorer leur gestion.

Acteurs à rencontrer

- ▶ Hôpitaux
- ▶ EHPAD
- ▶ Restaurateurs
- ▶ Campings
- ▶ Loueurs saisonniers
- ▶ Professionnels du bâtiment
- ▶ Structures médico-sociales
- ▶ Associations

Travaux proposés

- ▶ Identifier les besoins de chaque secteur.
- ▶ Étudier les possibilités de mutualisation.

Jean-Baptiste BARBIER poursuit en présentant l'axe 3, qui vise à optimiser la collecte des déchets professionnels en identifiant des pistes d'amélioration. Concernant l'axe 4, il annonce une étude sur l'organisation de la collecte en régie en partenariat avec la communauté de communes de l'enclave des Papes et du pays de Grignan (CCE-PPG), dans une logique de mutualisation pour maîtriser les coûts de la redevance incitative et éviter les augmentations annuelles.

Axe 3 – Optimiser la collecte des déchets professionnels (déchets assimilables aux ordures ménagères)

Objectifs

Identifier des pistes d'amélioration tout en maîtrisant les dépenses.

Travaux proposés

- Analyser le fonctionnement actuel.
- Inciter les professionnels à chercher des filières de recyclage de leurs déchets et les inciter au tri
- Accompagner les professionnels qui ont des montants élevés de hors forfaits à de nouvelles pratiques
- Étudier l'évolution de la redevance notamment pour les gros producteurs pour arriver à un coût de collecte et de traitement équitable
- Rechercher des pistes d'économies.

Axe 4 – Étudier l'organisation de la collecte en régie avec CCEPPG (communauté de communes enclaves des papes et pays de Grignan)

Objectifs

Préparer l'évolution de la collecte des déchets à l'échelle du territoire.

Travaux proposés

- Étude en cours mutualisée avec la CCEPPG
- Comparer différents scénarios.
- Évaluer les incidences techniques et financières pour la ccdb

Projet

- Rapport d'étude.
- Scénarios comparatifs.
- Recommandations à destination des élus.

Jean-Baptiste BARBIER présente enfin le calendrier prévisionnel de la commission

Calendrier prévisionnel de la commission

14 Septembre

- Installation de la commission.
- Validation des objectifs.
- Présentation de l'état des lieux / informations sur la période estivale et dossiers en cours

23 Novembre

- Présentation des tonnages
- Pré-CA/Pré BP 2027
- Élaboration des premières propositions RI 2027

16 Décembre

- Restitution des idées / orientations RI pour les années à venir
- Choix des orientations.
- Validation du programme d'actions.

Résultats attendus

- Une déchèterie modernisée pour Dieulefit
- Une communication et accompagnement des professionnels
- Une maîtrise des coûts

Adrien ZASK interroge sur l'origine des augmentations annuelles évoquées.

Jean-Baptiste BARBIER expose que la hausse des coûts dans la gestion des déchets résulte de plusieurs facteurs, notamment l'augmentation annuelle des tarifs des prestataires et le traitement des ordures ménagères résiduelles. Il souligne particulièrement le coût élevé de l'enfouissement, qu'il présente comme un levier majeur de la facture globale. Pour cette raison, il insiste sur la nécessité de privilégier le tri, expliquant que la réduction des déchets enfouis permettrait de limiter les dépenses. Il évoque également l'importance de développer le recyclage et la revalorisation des déchets, citant l'existence de nombreuses solutions déjà identifiées. Il conclut en affirmant que leur mise en œuvre concrète relève désormais de la responsabilité de la CCDB.

Eric KETLEY interroge sur la qualité des apports dans le cadre de la collecte des déchets triés, évoquant des informations selon lesquelles une mauvaise qualité entraînerait un retour de ces déchets vers l'enfouissement. Il souligne ainsi un surcoût potentiel et s'interroge sur la nécessité d'un travail pédagogique auprès de la population pour améliorer cette situation.

Jean-Baptiste BARBIER indique que la commission prévoit précisément de travailler sur ce sujet. Il souligne la nécessité d'organiser de nouvelles réunions publiques afin de réexpliquer le concept, le principe et, surtout, les enjeux d'avenir. Il évoque un objectif national fixé, selon lui, pour 2035, tout en précisant que la CCDB était déjà en avance sur ces objectifs et qu'elle poursuit ses efforts pour y répondre.

Patrice BENOIT souligne l'importance de communiquer sur les efforts et les résultats positifs de la communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux, qu'il qualifie de "bon élève" dans sa démarche. Il indique que cette collectivité est régulièrement citée en exemple lors des réunions du SYPP, mais déplore que cette reconnaissance ne soit pas suffisamment relayée auprès de la population locale.

Patrice BENOIT insiste sur la nécessité de maintenir les efforts, tout en encourageant les territoires moins performants à s'aligner sur ce niveau d'exigence. Il évoque les erreurs coûteuses à éviter et précise que la communauté n'est en aucun cas un "mauvais élève", un message qu'il estime essentiel de faire passer aux habitants.

Patrice BENOIT reconnaît par ailleurs un défi majeur en matière de communication, visant à obtenir l'adhésion d'une population partiellement mécontente, en raison, selon lui, d'une mécompréhension des objectifs futurs. Il conclut en appelant à un travail approfondi pour clarifier ces enjeux et valoriser les avancées réalisées sur le territoire.

Marion BOISJEOL interroge sur l'opportunité d'engager une réflexion collective, au niveau de la communauté de communes ou d'un regroupement intercommunal, sur la réduction des déchets, notamment des emballages. Elle souligne que, si le traitement des déchets est nécessaire, leur réduction permettrait également de diminuer les coûts associés.

Laurence VALENTIN - ESTURONNE souligne l'intérêt écologique d'une réflexion sur le sujet, tout en nuancant les aspects économiques. Elle explique que, dans les industries où les coûts sont fixés par palier, les améliorations entraînent une hausse du coût à la tonne, car les infrastructures et sites de traitement existants subissent une baisse de volumes.

Laurence VALENTIN - ESTURONNE évoque un parallélisme avec le SYPP, où les tarifs de l'énergie commencent à être segmentés selon les usages. Elle précise que, dans le cadre d'un marché unique pour l'enfouissement, les collectivités avec de meilleurs scores de tri pourraient être pénalisées, suggérant la nécessité de réclamer des bonus ou un traitement différencié.

Laurence VALENTIN - ESTURONNE ajoute qu'un phénomène similaire émerge sur d'autres marchés, citant une réunion récente du SYPP où certaines collectivités cherchent à valoriser leurs atouts de manière indépendante, allant jusqu'à faire sécession.

Fabienne SIMIAN souligne que P. BERRARD, lors de son mandat en tant que vice-président, a fortement défendu cette notion, et que G. LEOPOLD a poursuivi cette démarche afin d'éviter que leur structure soit traitée au même niveau que les autres intercommunalités. Elle insiste sur la nécessité de maintenir cette orientation.

Fabienne SIMIAN ajoute qu'en matière de tarification, des coûts induits existent, notamment la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), une taxe étatique en constante augmentation. Elle présente l'objectif d'atteindre le zéro déchet enfoui comme une priorité.

➤ **Commission Solidarités**

Marie-Martine DESNOS-RELAVE présente un point sur les travaux de la commission en solidarité, récemment créée en tant que thématique autonome, après avoir été associée à la culture. Elle indique avoir collaboré avec Samuel BRUNIER chef du Pôle Services à la population, pour définir des axes de travail, notamment la révision de la convention avec le lien 26 en vue d'une nouvelle version pour 2027. Elle expose les objectifs fixés, centrés sur le suivi des activités liées à l'espace de vie sociale et aux trois pôles d'attraction du lien 26 : le lien social, l'espace numérique et France services.

Partenariat avec Le Lien 26

Convention annuelle pour co-financement de la mission « France Service »
Subvention de 17 000 € / an

- ▶ Retravailler la convention afin de proposer une nouvelle mouture pour 2027
- ▶ Suivre les activités et projets sur les aspects « espace de vie social »
En lien avec la CAF qui donne l'agrément et finance Le Lien 26 dans ce cadre
- ▶ Suivre les activités et projets sur les aspects « espace public numérique »

Marie-Martine DESNOS-RELAVE souligne un axe prioritaire visant à préciser et définir la politique intercommunale en direction des seniors, avec une attention particulière portée aux personnes âgées isolées. Elle cite le diagnostic du projet social 2021-2025, qui met en lumière des problèmes d'isolement géographique, de mobilité et de couverture numérique, ainsi qu'un isolement social marqué. Elle précise l'intention de la commission d'intervenir sur l'ensemble des communes, y compris les plus petites, et de coordonner les actions avec le CAVS, après une première rencontre visant à mutualiser les initiatives existantes et à les optimiser.

Préciser/définir la politique intercommunale en direction des **séniors**

en lien avec le Collectif d'Action Vers les Séniors – CAVS

- Priorité aux actions/projets en direction des personnes âgées isolées
- Question du maintien à domicile : quelle place pour la CCDB dans la réponse à cet objectif (ex. : participation au portage de repas à domicile) ?
- Coordonner les actions en direction des séniors sur le territoire en lien avec le CAVS ?
- ...

Marie-Martine DESNOS-RELAVE présente la réflexion autour de l'engagement de la CCDB dans le domaine de la santé, notamment via l'élaboration d'un contrat local de santé (CLS). Elle explique que ce contrat, pluriannuel (3 à 5 ans), serait signé entre l'ARS, des collectivités territoriales et d'autres partenaires institutionnels (CAF, CPAM, département, région, etc.). Elle détaille ses objectifs : améliorer l'accès aux soins, renforcer la prévention, réduire les inégalités territoriales et sociales, et favoriser la coordination des acteurs. Elle précise que le CLS n'est pas un dispositif de financement, mais un cadre stratégique permettant de mobiliser des financements existants.

Marie-Martine DESNOS-RELAVE évoque enfin la réflexion en cours sur la création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS), présenté comme un outil potentiel pour la politique sociale de la CCDB. Elle nuance en indiquant qu'une analyse des besoins sociaux devra précéder sa mise en place et que le CIAS ne se substituerait pas aux CCAS existants, sans transfert de compétences.

Définir l'engagement de la CCDB dans le domaine de la **santé** :

- Engagement sur l'élaboration d'un Contrat Local de Santé ?
- ...

Engager une réflexion sur la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

= outil de la politique action sociale de la CCDB (qui est à définir)

Préalable : Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

- /!\ Ne se substitue pas aux CCAS (il ne s'agit pas forcément d'un transfert de compétence)
- ...

Marie-Martine DESNOS-RELAVE annonce que les dates des prochaines commissions ne sont pas encore fixées, mais qu'une première réunion devrait avoir lieu à l'automne, après une phase de compréhension et de définition des axes de travail avant de conclure en remerciant l'assemblée.

Thierry DIDIER rappelle l'existence d'un espace France services à Bourdeaux, soulignant qu'il ne représente aucun coût pour la communauté de communes. Il précise que cet espace accueille annuellement entre 1200 et 1300 personnes pour des accompagnements variés, notamment fiscaux, administratifs et informatiques.

➤ Commission Culture - Patrimoine

Sarah HALTER, à la commission culture et patrimoine rappelle que le conseil communautaire du 11 juin a voté l'autorisation de déposer des demandes de subventions pour le CTEAC, ce qui a été fait. Elle précise que les réflexions sont déjà engagées pour la prochaine programmation CTEAC 2027-2028 et évoque un COPIL récent ainsi que la venue de la chargée du patrimoine, une première pour cette commission. Elle souligne l'intérêt suscité par cette instance, qui rassemble une trentaine de participants, et mentionne la réunion d'installation du 1er juillet, tout en reconnaissant la complexité des informations à assimiler et les questionnements persistants.

CTEAC / VPCT (Convention Territoriales pour l'Enseignement Artistique et Culturel / Vers un Projet Culturel de Territoire)

CTEAC/VPCT 2025/2028 signée avec la DRAC, la Région, Le Département de la Drôme, la CAF de la Drôme et l'Education Nationale.

- S'inscrire dans une démarche de labellisation 100% EAC,
- Préparer la saison 2027/2028 de la CTEAC,
- Poursuivre la démarche VPCT (Vers un Projet Culturel de Territoire):
 - Intervention d'étudiants de l'IUGA de sept. 2026 à mars 2027 pour participer à la phase 2 du VPCT,
 - Rencontres avec les acteurs locaux et les habitants dans une dynamique d'interconnaissance, de partage de références communes et de co-construction,
 - Travail en transversalité avec les autres services de la CCDB,
 - Travail avec les élus, notamment de la Commission.

Sarah HALTER, présente un support visuel illustrant la démarche en cours pour obtenir le label 100% EAC, dont la demande doit être déposée avant le 2 octobre. Elle aborde ensuite l'enseignement artistique, détaillant la convention de financement avec le CAEM, financée à hauteur de 58 000 euros annuels par la CCDB, et dont la renégociation est prévue avant son échéance au 31 décembre. Elle cite sa rencontre avec le CAEM accompagnée de Caroline Carlini, chargée de mission Culture - Solidarités qualifiant l'échange de constructif et sympathique.

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Convention d'objectifs et de financement avec le CAEM (école de musique)

Subvention de 58 000 € / an

- Retravailler la convention qui arrive à échéance le 31 décembre 2027

AIDES AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES

Enveloppe pour le soutien aux manifestations artistiques culturelles dans le cadre d'un appel à projets

Enveloppe globale de 30 000 € / an

- Retravailler l'appel à projets
- Poursuivre le soutien et l'accompagnement des acteurs locaux associatifs / animation du réseau

Sarah HALTER, expose les aides aux manifestations culturelles, avec une enveloppe annuelle de 30 000 euros dédiée aux appels à projets, aux acteurs associatifs locaux et aux animations en réseau. Elle annonce son intention de poursuivre les rencontres avec les associations et acteurs culturels du territoire pour mieux les connaître et comprendre leurs motivations. Elle conclut en remerciant l'assemblée.

Projets « séniors » / « Culture et santé »

Enveloppe de 7 000 € pour des projets en direction des publics dits « éloignés », ou « empêchés »

- Définir la politique culturelle en direction de ces publics

Prochaines Réunions

Commission Culture / Patrimoine :

- 8 septembre
- 6 octobre

Patrice BENOIT indique que les actions se poursuivent avec la commission Petite-Enfance-Enfance-Jeunesse.

➤ Commission Petite Enfance - Enfance Jeunesse

Anaïs MAILLARD présente un support visuel illustrant les travaux de la commission Petite-Enfance-Enfance-Jeunesse et expose les actions menées depuis juin. Elle indique avoir réalisé des visites sur trois demi-journées avec Noémie Clo, coordinatrice des services Enfance-Jeunesse, pour rencontrer les directrices et les équipes des structures, afin de recueillir les pratiques, les difficultés liées aux bâtiments, au matériel, à la stabilité des équipes, à la fréquentation et au manque de places.

Anaïs MAILLARD précise qu'une première commission s'est tenue le 30 juin à l'espace jeune de Dieulefit, avec la présentation des services par les directrices hors structures de crèche, notant une participation de 8 élus sur 20, tout en soulignant que cette affluence était supérieure à celle du mandat précédent.

Anaïs MAILLARD détaille la situation des crèches sur le territoire, mentionnant trois structures en délégation de service public : deux gérées par Aezio (La Bégude-de-Mazenc et Dieulefit) et une par l'association Enfance au Pays de Bourdeaux. Elle évoque la problématique de l'accueil des 3-5 ans, actuellement sans solution de garde après la crèche, et souligne qu'une réflexion départementale est en cours sur ce sujet, avec la participation de Noémie Clo pour remonter les besoins.

Anaïs MAILLARD annonce que les délégations de service public arrivent à échéance l'année suivante, nécessitant une révision du cahier des charges pour évaluer le maintien en délégation ou une réintégration au sein de la CCDB. Elle aborde également la question de l'uniformisation des critères d'attribution des places en crèche, actuellement gérées par les directrices, pour garantir une équité territoriale.

Anaïs MAILLARD présente un support visuel sur la petite enfance et souligne une baisse significative du nombre d'assistantes maternelles, insistant sur la nécessité de promouvoir ce métier pour offrir aux parents un choix entre accueil collectif et individuel. Elle évoque les interrogations autour de l'ouverture d'un lieu d'accueil parent-enfant à Bourdeaux, ainsi qu'une demande d'extension des horaires pendant les vacances scolaires.

Petite Enfance - crèches

3 crèches sur le territoire gérées en délégation de service public (DSP)

- Questionner l'accueil des 3/5 ans (et surtout les 3 ans, pour lesquels il n'existe pas de mode d'accueil spécifique en périscolaire et extrascolaire sur le territoire),
- Suivre les DSP (fonctionnements des structures, bâtiments, financier...),
- Mettre en place une Commission d'Attribution des Places en Crèches (CAPC)

Petite enfance – RPE / LAEP

- RPE (Relais Petite Enfance): constat d'une baisse significative du nb. d'assistantes maternelles sur le territoire => enjeu de maintien de l'accueil individuel.
- LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) : question de l'équité territoriale au regard des besoins des familles :
 - Ouverture d'une antenne sur la bassin de vie de Bourdeaux ?
 - Extension des accueils sur le LAEP de La Bégude-de-Mazenc ?

Anaïs MAILLARD explique que deux accueils de loisirs (4-11 ans) existent à la Ferme Saint-Pol, à La Bégude-de-Mazenc et à Bourdeaux, mais que leur adéquation avec les besoins des familles doit être évaluée, notamment en termes d'amplitude horaire, d'accessibilité et de capacité. Elle interroge la possibilité d'ouvrir une troisième structure, tout en reconnaissant les contraintes financières, et propose une mutualisation des moyens en accueil périscolaire via un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) intercommunal.

Anaïs MAILLARD souligne les défis organisationnels à Bourdeaux, où l'accueil de loisirs partage un bâtiment avec le périscolaire, nécessitant une réflexion sur l'aménagement des espaces. Concernant le service jeunesse, elle se dit agréablement surprise par la qualité des activités proposées à Dieulefit, tout en regrettant leur faible visibilité.

Elle insiste sur la nécessité de promouvoir et pérenniser ce service, ainsi que de l'étendre aux communes voisines pour améliorer son accessibilité.

Enfance

2 Accueils de loisirs 4/11 ans sont proposés aux familles du territoire : La Ferme St-Pol et Bourdeaux.

- Evaluer l'adéquation des services aux besoins des familles (tranches d'âges, couverture géographique, accessibilité des services, amplitude et périodes d'ouverture, capacités d'accueil, modalités d'inscription...),
- Mener une réflexion sur la mutualisation des moyens « accueils périscolaires »,
- Mener une réflexion sur un PEDT (Projet Educatif de Territoire) à l'échelle intercommunale
- Evaluer la pertinence d'organiser l'accueil de loisirs de Bourdeaux au sein d'un bâtiment mutualisé.

Jeunesse

Le Service Jeunesse propose différents types d'accueils, actions et projets afin de répondre aux besoins des jeunes sur le territoire.

- Re questionner les différents modes d'accueil au regard des besoins et attentes des jeunes (ex. : accueil périscolaire, accueil libre pendant les vacances scolaires, accueil de jeunes, chantier-séjour...),
- Mener une réflexion sur la couverture territoriale et l'accessibilité du Service Jeunesse.

Anaïs MAILLARD ajoute enfin un appel à diffusion concernant un poste à pourvoir pour l'accueil de la Ferme Saint-Pol les mercredis annualisés pour l'année suivante avant de remercier l'assemblée.

Patrice BENOIT interroge sur la présence de réactions et invite M. TARDIEU à s'exprimer.

➤ Commission Agriculture Forêts et Gestion de l'Espace

Edmond TARDIEU présente un support visuel illustrant le retour sur les activités du service agriculture, forêt et gestion de l'espace, Il indique avoir entamé un tour des partenaires, presque achevé avec les prestataires, et annonce la première commission agricole prévue le 23 juillet à Vesc à 18h30, destinée à une prise de contact entre les 30 à 40 inscrits issus de diverses communes.

Edmond TARDIEU présente un support visuel détaillant les dossiers en cours pour 2026, notamment le Projet Alimentaire Territorial (PAT), en phase de finalisation des diagnostics sur la santé des sols, la biodiversité et l'austérité, avec trois partenaires : la Chambre d'agriculture, la ferme Blue Soil de Dieulefit et l'Hirondelle aux Champs de la Bégude de Mazenc. Il précise que deux fermes supplémentaires doivent être trouvées pour les diagnostics de durabilité, ciblant initialement deux exploitations à Bourdeaux.

Edmond TARDIEU expose l'idée de former des élus volontaires, membres de la commission agricole, pour renforcer le réseau des correspondants fonciers professionnels, en collaboration avec la SAFER, afin d'anticiper les transmissions de fermes. Il mentionne également l'accompagnement du CEDER pour des formations en menu végétarien, la gestion de l'eau, de l'énergie et des biodéchets, ainsi que pour le défi alimentaire et des conférences sur la santé environnementale.

Service Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace :

AGRICULTURE



Montant de la dépense prestation : 79 137,72 €
Montant de l'animation CCDB : 37 578€

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL :

Convention 2024-2027 / Soutenue par FEADER/Ministère de l'Agriculture 64%

- Finalisation des diagnostics santé des sols, agroforesterie et biodiversité
- Finalisation des diagnostics de durabilité (*viabilité de la ferme*)
- Formation d'élu.e.s volontaires sur le foncier, l'installation et la transmission
- Formation menu végétarien pour les cuisiniers/cuisinières (*Dans le cadre de l'accompagnement de la restauration collective*)
- Lancement d'une action d'accompagnement auprès des restaurateurs (*approvisionnement, gestion de l'eau, de l'énergie, des biodéchets...*)
- Lancement du « Défi une Autre Alimentation »
- Conférence autour de la Santé Environnement
- Représentation théâtrale sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation

Edmond TARDIEU détaille le Plan Pastoral Territorial (PPT), une action programmée pour 2026 visant à sensibiliser le public aux enjeux de partage de l'espace entre randonneurs, bergers et éleveurs, incluant des supports radiophoniques avec RadioLa, des podcasts et des rencontres en alpage. Il souligne la nécessité de mieux communiquer sur les conflits d'usages, notamment les morsures de chiens de protection, avec l'appui de l'Office de tourisme et des hébergeurs.

Edmond TARDIEU présente un support visuel abordant le projet d'abattage à la ferme, actuellement au point mort en raison de coûts prohibitifs, et recentre le dossier sur l'abattoir de Die pour l'acheminement d'animaux abattus à la ferme, bien que cette solution reste incertaine en raison des contraintes logistiques de l'abattoir.

Service Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace :

AGRICULTURE

Durée : 2 ans
Montant total dépense prestation : 12 350 €
Montant dépense 2026 : 2 700 €
Subvention : 80%



Prise en charge financière par la CCD

Plan Pastoral Territorial :

(convention régionale 2023-2028)

- Action inscrite au budget 2026 :
 - Communication pastorale :
Travail préparatoire avec Radiolà pour la réalisation d'un **support radiophonique sur le pastoralisme** impliquant des personnes porteuses de handicap.
Deux « **rencontres en alpages** » seront prévues à l'automne pour rencontrer les éleveurs – bergers et réaliser une première phase de reportage.
 - Action de médiation – conflits d'usage en espace pastoral

Poursuite du travail sur l'abattage des animaux de ferme (lien avec CCD)

Edmond TARDIEU rappelle l'investissement de la commune de Vesc en 2020 pour l'acquisition d'une propriété de 300 hectares au Col de Blanc, gérée par la CCDB et animée par Loïc Raspail. Il explique le plan d'interprétation en cours pour cet espace, visant une fréquentation à taille humaine, ainsi que les actions menées : aménagement forestier avec l'ONF, études sur les chauves-souris, accompagnement du pâturage sur la montagne de Miélandre avec l'ADEME et le PPT, et animations grand public, dont une

visite découverte avec le club de Dieulefit rando et une observation des rapaces avec Olivier Lannes.

Edmond TARDIEU évoque un projet d'aménagement d'un stationnement au départ du chemin menant au Col de Blanc, nécessitant des travaux légers pour améliorer une prairie existante.

Service Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace :

Gestion de l'ESPACE



Montant animation CCDB : 39 884€,
Montant des prestations en fonctionnement : 7 475 €
Montant des prestations : 19 970 €

Espace Naturel Sensible de Miélandre :

Actions inscrites au budget 2026 :

Soutenues par le Conseil Départemental, le Fonds Vert (+60%)

- Finalisation du **plan d'interprétation**
- Finalisation de l'**aménagement forestier**
- Actions de **connaissance sur le patrimoine naturel** (étude chauve-souris, stage patrimoine paysager)
- Accompagnement du **pâturage**
- Animation grand public :
 - Juin : 1 **visite découverte** avec le club Dieulefit Rando
 - Juin : 1 visite dans le cadre de la fête de la nature et portant sur l'**observation des rapaces** / réalisée avec Olivier LANNES ancien berger de Miélandre et naturaliste
- Aménagement de stationnement, partenariat avec l'école forestière, achat de petit matériel...

Edmond TARDIEU présente un support visuel sur la taxe GEMAPI et les projets en cours avec les syndicats de rivière SMBRJ et SMBVL, incluant des travaux de confortement à Teyssières et Vesc, ainsi que le gué de Barjol, dont les avis sont partagés. Il mentionne également l'avancement du dossier APPB, des rencontres avec les élus pour les outils de gestion de crise, et une participation de 600 euros de l'Interco pour la gestion du frelon asiatique.

Service Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace :

Gestion de l'ESPACE



Suivi des rivières (GEMAPI) :

Actions inscrites au budget 2026 : 175 000€

- SMBRJ :
 - Etudes en cours sur les **affluents** du Roubion, Jabron, Rhône,
 - Mise en œuvre du **PAPI**, élaboration du **PTGE**, opérations de travaux et suivi des rivières...
- SMBVL :
 - travaux de confortement des **Bastardons** = 5 400 € (90% de 6000 €)
 - **Travaux** sur Vesc (**crues** automnales)
 - Suites au dossier du **Gué de Barjol** (selon décision de la nouvelle municipalité)
 - Avancement du dossier d'**APPB** Montjoux/Roche Saint Secret
 - rencontre élus autour des outils de gestion de crise

Gestion du frelon asiatique : 600€

Edmond TARDIEU expose les actions prévues pour la filière Bois-Forêt, incluant des visites pour les classes de CM1 et CM2 de Bourdeaux et de la Bégude de Mazenc sur le rôle des forêts, ainsi que des rencontres avec les entreprises Luc Gontard et Eli Weissbeck. Il annonce une formation pour les élus, en collaboration avec le CRPF et le syndicat de la forêt privée, afin de les sensibiliser aux défis quotidiens des exploitants forestiers et des bûcherons, pour mieux relayer ces enjeux auprès du public.

Edmond TARDIEU remercie l'assemblée.

Service Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace :

**Forêt
filière
bois**

Dépense animation interne CCDB



Accompagnements pédagogiques des écoles :

(Bourdeaux et La Bégude de Mazenc) – classes de CM1-CM2 :

- rôles et fonctions des forêts, diversité des essences, les différentes gestions pratiquées, les métiers et les usages du bois
- visite des entreprises de Luc Gontard et Elie Weissbeck

Lancement de la nouvelle stratégie filière forêt-bois

Evènements et formation (« Vis ma vie de bûcheron », formation élus)
: 2 400€

Fabienne SIMIAN interroge sur les contacts établis avec le SMBRJ concernant le projet de Véloroute voie verte ?

Edmond TARDIEU indique qu'il n'a pas encore pris contact à ce sujet, mais souligne l'importance de le faire et annonce qu'il s'en chargera sans délai.

Gaspard LELONGE indique qu'il n'existe actuellement aucun contact avec le SMBRJ concernant le projet de Véloroute voie verte. Il souligne que le SMBRJ avait annoncé une enquête publique pour la fin de l'année précédente, qui n'a finalement pas eu lieu, et que ce projet peine à aboutir dans le cadre du schéma directeur cyclable. Il précise qu'une réunion prochaine avec l'ensemble des communes sera l'occasion d'aborder ce sujet et de demander une position claire sur la réalisation de ce projet, tout en envisageant éventuellement de nouvelles orientations pour le SMBRJ. Il évoque par ailleurs l'importance de cette infrastructure et propose une alternative plus légère, consistant en un simple aménagement des voies communales existantes à proximité du Jabron, un point qui sera discuté dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur cyclable.

Marc EBERHARD évoque la question de la Véloroute voie verte, suggérant une coordination en amont avec les élus du SMBRJ. Il indique avoir soulevé ce sujet lors d'une réunion du SMBRJ, où le président a exprimé sa volonté de le traiter. Il propose de collaborer pour recueillir des informations en amont, sans nécessairement prendre de décisions immédiates sur le projet, et sollicite Gaspard pour organiser une réunion. Par ailleurs, il interroge sur un détail d'un diaporama concernant une mesure de protection liée à la roche et au biotope, notant que cette mesure semble limiter le biotope, à l'instar d'autres protections existantes.

Jérôme FOLLEA indique que sa remarque concerne spécifiquement le gué lié à Montjoux, soulignant qu'il n'y a eu aucune interrogation de la part de la population sur ce sujet. Il précise que l'État a récemment adressé une demande formelle à la collectivité pour se conformer aux exigences écologiques relatives à la rivière. Il ajoute que la réponse élaborée conjointement avec le SMBVL (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez) a été transmise en copie, et que le dossier, initialement relancé par l'État, doit désormais être entièrement réexaminé, marquant ainsi un nouveau départ dans la procédure.

Bruno CHANAL indique qu'il intervient en tant que Vice-Président de la SMBRJ pour confirmer les propos de Marc. Il précise que le Président a choisi de conserver ses délégations et de mettre en œuvre la "voie verte", soulignant que ce sujet constitue une priorité pour lui. Il ajoute que le Président a souhaité garder ce pouvoir sous son contrôle direct, démontrant ainsi l'importance qu'il accorde à cette initiative.

Corinne MOULIN indique qu'avec Yannick TERROT, vice-président de la mobilité, ils prendront contact avec le Président du SMBRJ afin d'échanger avec lui, précisant qu'ils feront remonter les informations en conséquence.

➤ Commission Planification et Urbanisme / PLUiH

Régis LAMBERT rappelle que le projet en cours se situe dans sa première phase, une étape de diagnostic longue et essentielle, nécessitant l'assimilation des travaux du bureau d'études et l'acquisition de compétences en urbanisme et planification opérationnelle.

Régis LAMBERT indique que le second semestre sera marqué par de nombreuses réunions, tant publiques que internes, et présente un support visuel illustrant le calendrier des commissions. Il précise que la commission s'est déjà réunie fin mai et se réunira à nouveau sur des thématiques spécifiques ainsi que pour des points d'étape sur le diagnostic.

Régis LAMBERT ajoute qu'il est prévu deux demi-journées de formation sur des sujets en cours d'étude, visant à proposer des approches pertinentes. Il présente ensuite un support visuel montrant l'ouverture du processus aux habitants du territoire, soulignant son utilité pour l'acceptation et la compréhension du projet, ainsi que son caractère obligatoire.

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassin Versant du Lez

Planification urbanisme :

Calendrier de travail

Apicité
Urbanisme, Patrimoine, Environnement

Formation :
Urbanisme réglementaire,
élaboration d'un document
d'urbanisme, balade urbaine, ...

1^{ère} demi-journée :
lundi **21/09** après midi 14h-17h
2^{ème} demi-journée sur le terrain :
lundi **28/09** après midi 14h-17h30
2 référents par commune
Vice-président.e.s

Commission :
Suivi de la démarche d'élaboration

Interprétation de la loi
montagne : **28/09** à 18h
Consommation d'espace :
17/11 à 18h

2 référents par commune
Vice-président.e.s

Régis LAMBERT détaille les modalités de cette ouverture : une première réunion publique prévue le 13 octobre à Poët-Laval, des réunions avec les élus au-delà de la commission PLUIH, ainsi que des ateliers participatifs organisés en trois zones territoriales. Il évoque également la participation des personnes publiques associées (PPA), comme la DDT et la DRAC, avec des rencontres prévues en novembre.

Planification urbanisme : Calendrier de travail

Réunion publique :
Présentation de la procédure d'élaboration du document d'urbanisme intercommunal
13/10 à 18h30 à Le Poët Laval

Ouvert à tous : élus, habitants, associations, professionnels ...

Ateliers participatifs :
Partage des enjeux par secteur et par thématique

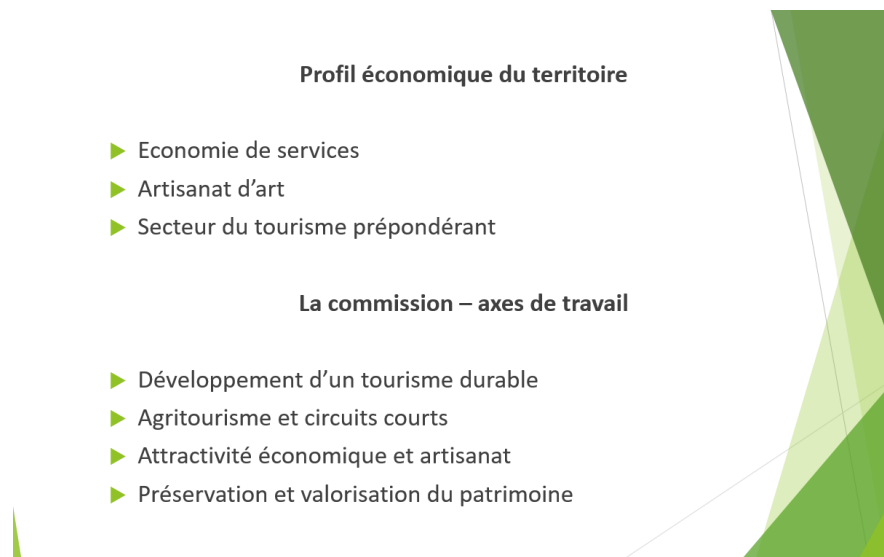
Elus	Population	PPA :
Toutes thématiques : Mardi 3 novembre 18h	3 secteurs : 18h 19 octobre 26 octobre 2 novembre	Jeudi 12 novembre 14h

Régis LAMBERT conclut en mentionnant que les dates ne sont pas encore définitivement fixées et annonce qu'un inventaire complet sera communiqué prochainement pour permettre aux participants de planifier leur agenda et finit par remercier l'assemblée.

➤ **Commission Attractivité & Développement**
« Economie, Tourisme »

Corinne MOULIN expose le rôle de la Commission attractivité, et développement : économie et tourisme. Elle souligne son importance stratégique en raison du profil économique local, marqué par une forte économie de services, la santé, l'accueil des personnes âgées, un artisanat d'art dynamique, notamment autour de la céramique à Dieulefit, et un secteur touristique prépondérant.

Corinne MOULIN détaille les missions et axes de travail de la commission, précisant qu'elle a un rôle d'étude, de réflexion et de proposition, sans prise de décision directe. Elle annonce son intention de proposer un Doodle pour organiser une première réunion en juillet, compte tenu de l'urgence des sujets à traiter. Elle énumère ensuite les grands axes de travail : le développement d'un tourisme durable, la structuration de l'offre locale en phase avec la transition écologique, l'accueil vélo et la valorisation du patrimoine naturel, en citant les espaces forestiers et naturels sensibles mentionnés par Edmond TARDIEU



Corinne MOULIN ajoute que le deuxième axe concerne l'agritourisme et les circuits courts, visant à renforcer les synergies entre le tourisme et l'économie agricole locale, ainsi que la mise en valeur des productions alimentaires du terroir. Le troisième axe porte sur l'attractivité économique et l'artisanat, avec un soutien au maintien et à l'accueil des commerces et des professions indépendantes. Elle indique également que la commission participera activement à l'accueil des médecins, en lien avec le département et l'agence d'attractivité de la Drôme, et assurera un suivi avec la Maison de la céramique.

Corinne MOULIN évoque la création ou la réorganisation des zones d'activité, ainsi que la préservation et la valorisation du patrimoine, en collaboration avec la commission culture et patrimoine. Elle insiste sur un dernier axe, concernant la reprise du dialogue avec la destination Drôme Provençale, soulignant la nécessité de faire table rase du mandat précédent et d'évaluer les propositions, les coûts et les bénéfices pour la communauté de communes.

Corinne MOULIN explique l'organisation et la gouvernance de la commission, composée de 27 membres élus, conseillers communautaires ou municipaux, représentant 12 villages. Elle invite les communes à réfléchir à une meilleure représentativité et annonce qu'elle animera les travaux en tant que déléguée, avec une organisation en groupes de travail thématiques (tourisme, économie, voie verte). Elle précise que la commission travaillera en étroite collaboration avec l'office de tourisme, fixant le cap politique et la stratégie, tandis que l'office de tourisme se chargera de l'exécution opérationnelle.

Organisation et gouvernance

- ▶ Travail collaboratif
- ▶ Groupes de travail par thématiques
- ▶ Animation par la vice-présidente
- ▶ 27 membres, 12 villages représentés

Articulation étroite avec l'office de Tourisme

- ▶ CCDB : cap politique et stratégie globale de développement touristique
- ▶ OTDB : exécution opérationnelle

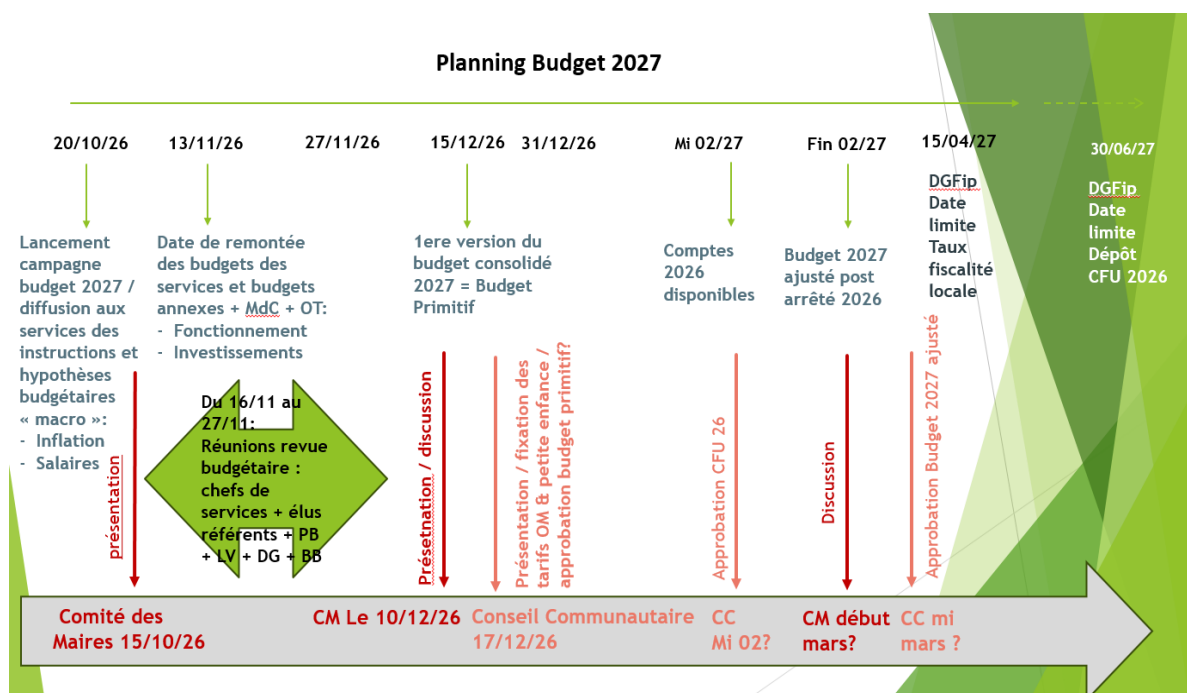
Corinne MOULIN réagit aux difficultés de gestion rencontrées par l'Office de Tourisme, exprimant ses regrets quant à son état actuel et laissant peu d'espoir pour son maintien sous forme associative. Elle annonce la nécessité de réfléchir collectivement à des solutions pour son avenir, évoquant différentes pistes à discuter en commission et en réunions de travail. Elle conclut en remerciant l'assemblée.

Patrice BENOIT interroge l'assistance sur d'éventuelles réactions ou questions avant de poursuivre, soulignant que les huit premières thématiques ont été présentées avec de nombreux sujets et idées potentiellement coûteux. Il annonce ensuite la clôture de cette partie par un focus sur les finances.

➤ Commission Budgets et perspectives financières

Laurence VALENTIN - ESTURONNE présente le calendrier et la méthodologie de construction du budget primitif pour l'automne, indiquant le lancement de la campagne budgétaire à la mi-octobre, avec une première remise des propositions par les services à la mi-novembre. Elle précise que des réunions thématiques par département et service suivront pendant un mois, avant une présentation à la conférence des maires et au conseil vers la mi-décembre, incluant la fixation des tarifs (ordures ménagères et autres prestations) avant fin décembre.

Elle ajoute que les comptes réels de 2026 seront arrêtés début 2027, avec une approbation prévue à la mi-février, permettant ensuite d'élaborer un budget définitif pour 2027, tout en rappelant les échéances légales pour la fiscalité locale (avant le 15 avril 2027) et la transmission des comptes (avant le 30 juin 2027). Elle souligne que ce budget sera le premier de la mandature, le précédent ayant été hérité du conseil précédent.

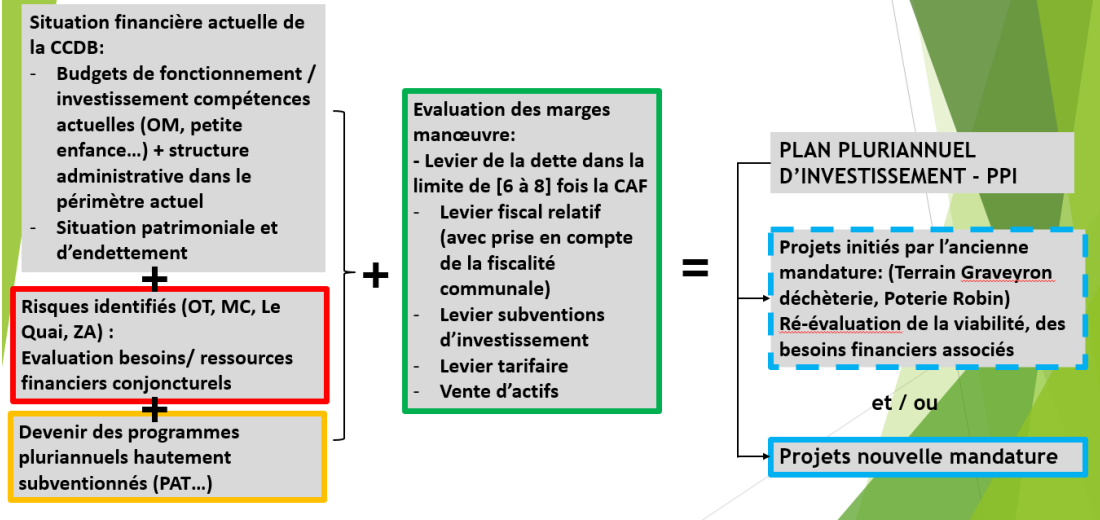


Laurence VALENTIN - ESTURONNE expose ensuite l'objectif d'utiliser ce premier budget comme base pour construire un plan pluriannuel d'investissement couvrant la mandature. Elle détaille les éléments à prendre en compte : la situation financière actuelle (budgets de fonctionnement et d'investissement récurrents, compétences opérationnelles comme la gestion des déchets ou la petite enfance), la structure administrative existante, la situation patrimoniale (actifs et dette, notamment liée aux plans fibres), ainsi que les risques identifiés, comme les difficultés de l'office du tourisme ou la perte de subventions pour la Maison de la céramique.

Elle évoque également la nécessité d'évaluer les actifs à faible rendement (quai, zones artisanales) et les engagements pluriannuels bénéficiant de subventions, dont la pérennité doit être questionnée.

Elle présente ensuite les leviers d'action : dette (sous contraintes des ratios de la DGFIP), fiscalité (limitée par les impacts déjà subis par les communes), subventions, tarifs des prestations, et cession d'actifs. Elle explique que ce plan permettra de décider de la poursuite ou du remplacement des projets en cours, comme ceux liés aux déchetteries, avant une campagne budgétaire plus détaillée pour 2027.

Méthode de travail: vers un Plan Pluriannuel d'Investissement



Laurence VALENTIN - ESTURONNE présente un support visuel illustrant les chiffres clés du budget 2026 à mi-année. Elle indique que le budget d'investissement général, initialement ambitieux avec 1,5 million d'euros prévus, n'a réalisé que 241 000 euros à ce jour, notamment en raison de retards dans les études (fusion de l'office du tourisme, Maison de la céramique, poterie Robin) et les projets (PLU, achat de foncier, mobilité). Elle précise que ces retards offrent une opportunité pour réévaluer certains choix.

Un programme d'investissement 2026 à re-cadencer?

INVESTISSEMENT DÉPENSES	BUDGET 2026	RÉALISÉ 30/06/26	Commentaires
Opération 22 - Aménagement crèche	52 900,00 €	0,00 €	Déstratificateurs / stores / vélux...
Opération 26 - Matériel et Mobilier	14 580,00 €	4 285,21 €	
Opération 28 - Aménagement Maison céramique	0,00 €	0,00 €	
Opération 30 - Centres de Loisirs	54 902,00 €	25 930,48 €	Réalisé = Plantation arbres
Opération 31-Aménagements touristiques	213 590,00 €	0,00 €	Etudes Poterie Robin 60K€ Etudes OT / M dC 138K€
Opération 34-Aménagements culturels	600,00 €	600,00 €	
Opération 36-Siège administratif CCDB	33 000,00 €	8 439,17 €	Siège CCDB: mise aux norme + aménagements intérieurs
Opération 37-PLUI	493 131,00 €	5 389,27 €	Etudes. Tranche ferme = 394K€ + options (discontinuité, étude paysagère, valeur agronomique, communication...)
Opération 38 - ENS	18 500,00 €	937,40 €	Miélandre: stationnement, signalétique, plan d'interprétation
Chapitre 20 - Hors opérations	30 000,00 €	0,00 €	Nouveau logiciel comptabilité
Chapitre 21 - Hors opérations	528 070,00 €	74 675,64 €	Prévu et non réalisé: Achat foncier zone artisanale 250K€, Mobilité axe 2: 120K€, Réalisé: achat 2 minibus Enfance Jeunesse
16-Emprunts et dettes assimilées	120 838,00 €	120 837,66 €	Annuités d'Emprunts Crèche, Fibre 1 et 2, MdC
Total dépenses réelles d'investissement	1 560 111,00 €	241 094,83 €	

Laurence VALENTIN - ESTURONNE poursuit avec un focus sur le budget des ordures ménagères, où 1,6 million d'euros étaient prévus, mais seulement 650 000 euros ont été consommés, reflétant une gestion prudente.

Un programme d'investissement 2026 à re-cadencer?

CCDB - COMMUNAUTE DE COMMUNES / OM - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES / 2026

Investissement - Dépense

Chapitre ou compte	Budgetisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Réalisé		Disponible	
					Montant	%	Montant	%
Investissement - Dépense	1 559 532.00 €	481 716.61 €	252 976.28 €	396 468.14 €	649 444.42 €	41,64 %	910 087.58 €	58,36 %

REGI2 - REGIE DISTRIBUTION DE CHALEUR / RE2 - REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR / 2026

Investissement - Dépense

Chapitre ou compte	Budgetisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Réalisé		Disponible	
					Montant	%	Montant	%
Investissement - Dépense	104 995.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0,00 %	104 995.00 €	100,00 %

Laurence VALENTIN - ESTURONNE aborde ensuite le fonctionnement, soulignant la difficulté d'analyser les comptes à mi-année en raison de la non-linéarité des recettes (fiscales et dotations perçues en début d'année) et des charges (amortissements comptabilisés en fin d'année). Elle note que 39 % du budget de fonctionnement (4 millions d'euros) a été consommé, avec une consommation inégale selon les services, le service général étant le plus avancé en raison de ses dépenses principalement salariales. Elle rassure sur l'absence de signe nécessitant une révision budgétaire à court terme.

Un excédent de fonctionnement et une CAF peu lisibles au 30 juin 2026 :

Malgré les principes de **césure des exercices et de rattachement des charges aux produits** appliqués à l'année civile, les comptes de fonctionnement sont difficiles à lire **en cours d'année** :

Exemple :

- Les recettes fiscales et dotations (2M€, nettes des atténuations de produits) ne sont ni étalées prorata temporis ni en fonction des encaissements : 100% constatées au 1/1/2026
- Les dotations aux amortissements des immobilisations et des subventions ne sont constatées qu'au 31/12..

➡ **Excédent budgétaire et Capacité d'Autofinancement N/S au 30 juin**

Toutefois, les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal demeurent contenues à date :

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	PRÉVU	RÉALISÉ	% avancement	commentaires
011-Charges à caractère général	1 116 816,00 €	245 026,51 €	22%	Etudes et honoraires (notamment services DEFI, ECO, OL, CULT...)
012-Charges du personnel et frais assimilés	1 614 833,00 €	773 388,73 €	48%	
65-Autres charges de gestion courante	1 158 883,00 €	490 311,44 €	42%	
66-Charges financières	14 780,00 €	16 232,70 €	110%	
67-Charges exceptionnelles	4 000,00 €	47,82 €		
Dépenses réelles de fonctionnement	3 909 312,00 €	1 525 007,20 €	39%	

➡ **Pas de révision budgétaire en perspective**

Dépenses réelles par service: avancement <= 50% du budget à mi-année

	dépenses salaires	dépenses honoraires	dépenses autres	Total dépenses
ADOS Budget 2026	161 673	14 000	44 841	220 514
ADOS Réalisé 30 juin 2026	78 917	15 978	21 480	116 375
	49%	114%	48%	53%
CLS Budget 2026	232 067	46 133	111 254	389 454
CLS Réalisé 30 juin 2026	101 076	11 708	25 067	137 851
	44%	25%	23%	35%
CULT Budget 2026	62 546	62 500	122 900	247 946
CULT Réalisé 30 juin 2026	31 771	23 570	73 318	128 659
	51%	38%	60%	52%
DEFI Budget 2026	94 090	314 374	81 225	489 689
DEFI Réalisé 30 juin 2026	37 304	32 706	24 687	94 696
	40%	10%	30%	19%
EAUX Budget 2026	-	-	220 934	220 934
EAUX Réalisé 30 juin 2026	-	-	128 163	128 163
	-	-	58%	58%
ECO Budget 2026	96 651	40 000	93 425	230 076
ECO Réalisé 30 juin 2026	49 722	-	23 011	72 733
	51%	0%	25%	32%
FCC Budget 2026	414 529	-	178 473	593 002
FCC Réalisé 30 juin 2026	214 135	-	79 653	293 787
	52%	-	45%	50%
OL Budget 2026	146 872	-	111 925	258 797
OL Réalisé 30 juin 2026	77 649	-	13 837	91 486
	53%	-	12%	35%
SOCIAL Budget 2026	50 392	33 065	307 469	390 926
SOCIAL Réalisé 30 juin 2026	24 526	11 151	81 968	117 645
	49%	34%	27%	30%
TOU Budget 2026	79 555	25 345	329 454	434 354
TOU Réalisé 30 juin 2026	28 301	-	146 461	174 762
	36%	0%	44%	40%
TRI Budget 2026	275 458	-	4 800	280 258
TRI Réalisé 30 juin 2026	129 989	-	1 608	131 597
	47%	-	34%	47%
Total Budget 2026	1 614 833	535 417	1 709 482	3 859 732
Total 30 Jun 2026	773 389	95 112	643 080	1 511 581
	48%	18%	38%	39%

Laurence VALENTIN - ESTURONNE conclut en présentant un support visuel sur la situation patrimoniale, limitée à la trésorerie et à la dette. Elle explique une dégradation de la trésorerie d'environ 1 million d'euros, partiellement compensée par une légère baisse de la dette, due au non-encaissement des recettes des ordures ménagères en raison de réformes des moyens de paiement (interdiction des chèques) et de retards dans la facturation. Elle précise que cette situation n'est pas alarmante, mais nécessite une adaptation des processus de facturation.

Situation patrimoniale

en K€	31/12/2025	30/06/2026	commentaires
Trésorerie	3175	2126	étalement des charges et recettes fiscales non alignées + saisonnalité facturation OM remboursement échéances concentrées sur 1ere semestre
Dette financière	-2572	-2458	
Dette nette	603	-332	

Delta = -935 K€
Dont recettes OM non linéarisées = 860K€

Fabienne SIMIAN interroge la VP sur les modalités envisagées concernant les ventes d'actifs et précise qu'elle souhaite également formuler une remarque à ce sujet.

Laurence VALENTIN - ESTURONNE indique que certains terrains situés en zones artisanales figurent actuellement au bilan de la CCDB, précisant que s'ils sont vendus, ils n'y apparaîtront plus. Elle souligne qu'aucune solution alternative n'a été envisagée

pour l'instant, bien que ces actifs, dont le quai et d'autres éléments, soient effectivement vendus. Elle ajoute ne pas disposer du stock en question, mais mentionne que ces actifs représentent des leviers potentiels, utilisables si la monétisation devient nécessaire pour explorer d'autres options, sans toutefois avoir d'idées préétablies à ce stade.

Fabienne SIMIAN indique que la première question a été traitée et aborde ensuite la deuxième remarque concernant le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Elle précise que, bien que les 400 000 € et quelques alloués ne soient pas nécessairement consommés en une année, leur inscription intégrale au budget était une exigence de la trésorerie et du service de gestion comptable, ce qu'elle considère comme normal.

Fabienne SIMIAN ajoute qu'elle sait que son interlocutrice ne faisait pas partie des conseils communautaires précédents, et souligne l'existence traditionnelle d'une enveloppe financière, autrefois appelée "bâtiments", servant de fonds pour financer des projets futurs. Elle insiste sur l'importance de ce mécanisme pour assurer une flexibilité financière.

Laurence VALENTIN - ESTURONNE souligne la présence de plusieurs prudences dans le budget, notamment en matière d'investissement, tout en évoquant des mécanismes complexes tels que les subventions d'amortissement. Elle explique que ces amortissements contribuent à refinancer de nouveaux actifs, mais reconnaît la difficulté d'aborder en détail ces mécanismes. Elle insiste particulièrement sur les enjeux liés aux engagements pluriannuels, dont les méthodes de comptabilisation alourdissent la lisibilité des exercices budgétaires et génèrent des restes à réaliser importants, reportés d'une année sur l'autre.

Fabienne SIMIAN indique que cette question relève des budgets et des compétences des collectivités, ce qui est une situation normale.

Laurence VALENTIN - ESTURONNE indique qu'il existe d'autres méthodes pour aborder le sujet, si elle a bien compris les échanges précédents. Elle termine en remerciant l'assemblée.

Conseil communautaire du 17 Septembre :

Patrice BENOIT annonce les dates des prochains conseils communautaires et comités des maires, invitant les participants à les noter dans leurs agendas. Il précise que le conseil communautaire initialement prévu le 3 septembre est reporté au 17 septembre, suivi d'une autre session le 17 novembre et d'une dernière le 17 décembre. Concernant les comités des maires, il indique qu'ils se tiendront le 10 septembre à Eyzahut, le 15 octobre et le 10 décembre avec les lieux à confirmer. Il souligne avoir cherché à être le plus précis possible afin de faciliter le travail collaboratif pour l'avenir du territoire. Il remercie l'assistance pour son écoute et mentionne que la réunion a duré près de deux heures et demie, avant de céder la parole à Monsieur le maire pour un dernier mot.

Régis LAMBERT Il souligne ensuite que le choix du lieu pour cette réunion avait été arrêté bien en amont, à une période où les températures étaient moins élevées. Il ajoute, sur un ton plus léger, saluer la patience et la sérénité des participants, avant d'annoncer qu'un apéritif dinatoire les attend dans une autre salle.

Proposition de don pour les victimes d'incendies dans le Diois :

Patrice BENOIT interroge les participants sur leur accord de principe concernant une proposition de don pour soutenir les victimes des incendies dans le Diois, précisant que la communauté de communes a également été sollicitée par l'AMF. Il explique que le

montant envisagé ne s'élèverait pas à 100 000 euros et demande si les personnes présentes y voient un inconvénient, tout en soulignant qu'il s'agirait d'une proposition de participation en tant que soutien à cet effort collectif.

Fabienne SIMIAN souligne la nécessité d'une délibération tout en précisant qu'un mot a été envoyé à ce sujet.

Patrice BENOIT expose une proposition visant à envisager un montant compris entre 500 et 1 000 euros, précisant que les participants en seraient informés avant une régularisation par délibération lors d'une prochaine réunion.

Thierry DIDIER propose de rattacher la délibération à ce conseil, sous réserve de l'accord de tous les participants et évoque également les autres points relatifs aux rapprochements à aborder.

Patrice BENOIT remercie l'ensemble des participants et évoque la tenue d'un verre de l'amitié organisé par leur hôte pour clore la réunion.

La Séance est levée à 20h25.

Fait à Dieulefit, le 05 Août 2026.

La Secrétaire de séance,
Fabienne SIMIAN

Le Président,
Patrice BENOIT.

Emargements PV du 09 juillet 2026

Communes	Délégués	Remarques	Signatures
ALEYRAC	GIRY Ulysse		
LA BÉGUDE- DE - MAZENC	MOULIN Corinne		
	LUQUET Thomas		
	MAILLARD Anaïs		
	CHANAL Bruno		
	LEOPOLD Gaël	A donné pouvoir à Fabienne SIMIAN	
BÉZAUDUN-SUR- BINE	RODET Fanny		
BOURDEAUX	DIDIER Thierry		
	SAMMARCO Valeria		
BOUVIÈRES	REYNAUD Philippe		
COMPS	TERROT Yannick		
CRUPIES	BLANCHARD Edwige		
DIEULEFIT	BENOIT Patrice		
	VALENTIN-ESTURONNE Laurence		
	PELLEGRIN Bernard		
	BLANC Nicole		
	DELBARRE Fabrice		
	EYRAUT Michel		
	DESNOS-RELAVE Marie-Martine		
	SOUBEYRAN Isabelle	A donné pouvoir à Nicole BLANC	
	BARBIER Jean-Baptiste		
	EBERHARD Marc		
	BOISJEOL Marion		
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne		
MONTJOUX	FOLLEA Jérôme		
ORCINAS	ROUSSET Maurice		
LE POËT - LAVAL	MAGNAN Patrice		
	HALTER Sarah		
	LE ROUX Marie-Christine		
PONT DE BARRET	LAMBERT Régis		
	ZASK Adrien		
ROCHEBAUDIN	DAUBAS Charles	Suppléant Eric KETLEY	
ROCHE ST - SECRET- BÉCONNE	FATTICCI Gilbert		
SALETTES	LEYDIER Jean-Pierre		
SOUSPIERRE	COLOMB Vincent		
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	Absent excusé	
LES TONILS	POISSON Jean-François		
TRUINAS	PIBAULT Marianne	A donné pouvoir à Régis LAMBERT	
VESC	TARDIEU Edmond		

ANNEXES DÉLIBÉRATIONS

**DÉLIBÉRATION 86/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Pont-de-Barret sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de procurations : 3

Absent excusé : 1

Résultat du vote :

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; A. MAILLARD; F. RODET; V. SAMMARCO ; E. BLANCHARD;
L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER;
M-C. LE ROUX.

Messieurs : U. GIRY; T. LUQUET; B. CHANAL; T. DIDIER; P. REYNAUD; Y. TERROT; P. BENOIT;
B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET;
P. MAGNAN; R. LAMBERT; A. ZASK; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; J-F. POISSON;
E. TARDIEU.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Isabelle SOUBEYRAN (pouvoir à Mme Nicole BLANC)

M. Gaël LEOPOLD (pouvoir à Mme Fabienne SIMIAN)

Mme Marianne PIBAULT (pouvoir à M. Régis LAMBERT)

Était absent et représenté par son suppléant : M. Eric KETLEY (suppléant de M. Charles DAUBAS)

Était absent et excusé : M. Franck MUCKE

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Fabienne SIMIAN

Objet de la délibération : Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'ADEM (Association Départementale d'Economie Montagnarde)

Après avoir appelé aux candidatures et procédé au vote à main levée,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

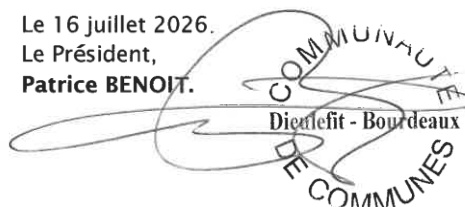
DÉSIGNE M. Edmond TARDIEU représentant titulaire, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'ADEM (Association Départementale d'Economie Montagnarde) ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 16 juillet 2026.

Le Président,

Patrice BENOIT.



COMMUNAUTÉ
DE
DIEULEFIT - BOURDEAUX
COMMUNES

**DÉLIBÉRATION 87/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Pont-de-Barret sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de procurations : 3

Absent excusé : 1

Résultat du vote :

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; A. MAILLARD; F. RODET; V. SAMMARCO ; E. BLANCHARD;
L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER;
M-C. LE ROUX.

Messieurs : U. GIRY; T. LUQUET; B. CHANAL; T. DIDIER; P. REYNAUD; Y. TERROT; P. BENOIT;
B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET;
P. MAGNAN; R. LAMBERT; A. ZASK; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; J-F. POISSON;
E. TARDIEU.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme Isabelle SOUBEYRAN (pouvoir à Mme Nicole BLANC)

M. Gaël LEOPOLD (pouvoir à Mme Fabienne SIMIAN)

Mme Marianne PIBAULT (pouvoir à M. Régis LAMBERT)

Était absent et représenté par son suppléant : M. Eric KETLEY (suppléant de M. Charles DAUBAS)

Était absent et excusé : M. Franck MUCKE

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Fabienne SIMIAN

Objet de la délibération : Désignation d'un délégué au Comité de Pilotage du Plan Pastoral Territorial

Après avoir appelé aux candidatures et procédé au vote à main levée,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DÉSIGNE :** M. Edmond Tardieu représentant titulaire, pour siéger au sein du Comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 16 juillet 2026.

Le Président,

Patrice BENOIT.



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Dieulefit - Bourdeaux



Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026 Publié

le 16/07/2026

ID : 026-242600492-20260709-DEL88_2026-DE



**DÉLIBÉRATION 88/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Pont-de-Barret sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de procurations : 3

Absent excusé : 1

Résultat du vote :

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; A. MAILLARD; F. RODET; V. SAMMARCO ; E. BLANCHARD;
L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER;
M-C. LE ROUX.

Messieurs : U. GIRY; T. LUQUET; B. CHANAL; T. DIDIER; P. REYNAUD; Y. TERROT; P. BENOIT;
B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET;
P. MAGNAN; R. LAMBERT; A. ZASK; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; J-F. POISSON;
E. TARDIEU.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme Isabelle SOUBEYRAN (pouvoir à Mme Nicole BLANC)

M. Gaël LEOPOLD (pouvoir à Mme Fabienne SIMIAN)

Mme Marianne PIBAULT (pouvoir à M. Régis LAMBERT)

Était absent et représenté par son suppléant : M. Eric KETLEY (suppléant de M. Charles DAUBAS)

Était absent et excusé : M. Franck MUCKE

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Fabienne SIMIAN

Objet de la délibération : Désignation d'un élu représentant de la CCDB à la commission consultative de l'abattoir du Diois

Après avoir appelé aux candidatures et procédé au vote à main levée,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

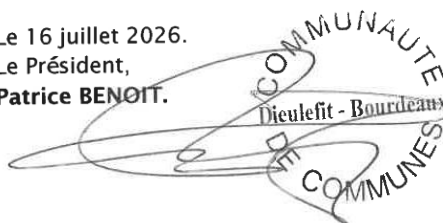
DÉSIGNE M. Roger GRAS conseiller municipal, représentant titulaire, pour siéger au sein de la commission consultative de l'abattoir du Diois ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 16 juillet 2026.

Le Président,

Patrice BENOIT.



**DÉLIBÉRATION 89/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Pont-de-Barret sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de procurations : 3

Absent excusé : 1

Résultat du vote :

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; A. MAILLARD; F. RODET; V. SAMMARCO ; E. BLANCHARD;
L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER;
M-C. LE ROUX.

Messieurs : U. GIRY; T. LUQUET; B. CHANAL; T. DIDIER; P. REYNAUD; Y. TERROT; P. BENOIT;
B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET;
P. MAGNAN; R. LAMBERT; A. ZASK; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; J-F. POISSON;
E. TARDIEU.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme Isabelle SOUBEYRAN (pouvoir à Mme Nicole BLANC)

M. Gaël LEOPOLD (pouvoir à Mme Fabienne SIMIAN)

Mme Marianne PIBAULT (pouvoir à M. Régis LAMBERT)

Était absent et représenté par son suppléant : M. Eric KETLEY (suppléant de M. Charles DAUBAS)

Était absent et excusé : M. Franck MUCKE

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Fabienne SIMIAN

Objet de la délibération : Désignation d'un élu référent et interlocuteur au site Natura 2000 - Massif de Saoû et crêtes de la Tour

Après avoir appelé aux candidatures et procédé au vote à main levée,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

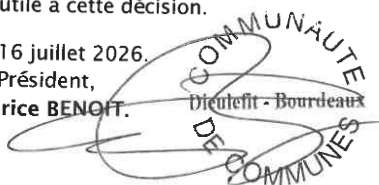
DÉSIGNE : Mme Valeria SAMMARCO, élue référente et interlocutrice au site Natura 2000 - Massif de Saoû et crêtes de la Tour ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 16 juillet 2026.

Le Président,

Patrice BENOIT.



**DÉLIBÉRATION 90/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Pont-de-Barret sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de procurations : 3

Absent excusé : 1

Résultat du vote :

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; A. MAILLARD; F. RODET; V. SAMMARCO ; E. BLANCHARD;
L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER;
M-C. LE ROUX.

Messieurs : U. GIRY; T. LUQUET; B. CHANAL; T. DIDIER; P. REYNAUD; Y. TERROT; P. BENOIT;
B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET;
P. MAGNAN; R. LAMBERT; A. ZASK; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; J-F. POISSON;
E. TARDIEU.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme Isabelle SOUBEYRAN (pouvoir à Mme Nicole BLANC)

M. Gaël LEOPOLD (pouvoir à Mme Fabienne SIMIAN)

Mme Marianne PIBAULT (pouvoir à M. Régis LAMBERT)

Était absent et représenté par son suppléant : M. Eric KETLEY (suppléant de M. Charles DAUBAS)

Était absent et excusé : M. Franck MUCKE

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Fabienne SIMIAN

Objet de la délibération : Désignation d'un élu référent et interlocuteur au site Natura 2000 - Jabron

Après avoir appelé aux candidatures et procédé au vote à main levée,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

DÉSIGNE : M. Jean-Baptiste BARBIER, élu référent et interlocuteur au site Natura 2000 - Jabron ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 16 juillet 2026.

Le Président,

Patrice BENOIT.



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Dieulefit - Bourdeaux

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Pont-de-Barret sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de procurations : 3

Absent excusé : 1

Résultat du vote :

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; A. MAILLARD; F. RODET; V. SAMMARCO ; E. BLANCHARD;
L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER;
M-C. LE ROUX.

Messieurs : U. GIRY; T. LUQUET; B. CHANAL; T. DIDIER; P. REYNAUD; Y. TERROT; P. BENOIT;
B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET;
P. MAGNAN; R. LAMBERT; A. ZASK; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; J-F. POISSON;
E. TARDIEU.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme Isabelle SOUBEYRAN (pouvoir à Mme Nicole BLANC)

M. Gaël LEOPOLD (pouvoir à Mme Fabienne SIMIAN)

Mme Marianne PIBAULT (pouvoir à M. Régis LAMBERT)

Était absent et représenté par son suppléant : M. Eric KETLEY (suppléant de M. Charles DAUBAS)

Était absent et excusé : M. Franck MUCKE

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Fabienne SIMIAN

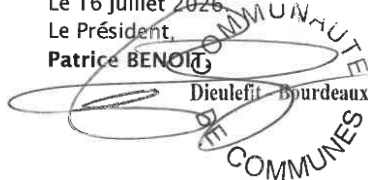
Objet de la délibération : Désignation de deux élus communautaires représentants de la CCDB à la Commission Locales d'Information (CLI) Cruas-Meysse

Après avoir appelé aux candidatures et procédé au vote à main levée,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

DÉSIGNE : M. Bruno CHANAL et Jean-Pierre LEYDIER élus Titulaires et
Mme Fabienne SIMIAN et M. Ulysse GIRY élus suppléants au sein de la Commission Locale d'Information Cruas-Meysse

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 16 juillet 2026
Le Président,
Patrice BENOIT

Dieulefit-Bordeaux
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026 Publié

le 16/07/2026



ID : 026-242600492-20260709-DEL91_2026-DE



**DÉLIBÉRATION 92/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Pont-de-Barret sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de procurations : 3

Absent excusé : 1

Résultat du vote :

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; A. MAILLARD; F. RODET; V. SAMMARCO ; E. BLANCHARD;
L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER;
M-C. LE ROUX.

Messieurs : U. GIRY; T. LUQUET; B. CHANAL; T. DIDIER; P. REYNAUD; Y. TERROT; P. BENOIT;
B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET;
P. MAGNAN; R. LAMBERT; A. ZASK; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; J-F. POISSON;
E. TARDIEU.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme Isabelle SOUBEYRAN (pouvoir à Mme Nicole BLANC)

M. Gaël LEOPOLD (pouvoir à Mme Fabienne SIMIAN)

Mme Marianne PIBAULT (pouvoir à M. Régis LAMBERT)

Était absent et représenté par son suppléant : M. Eric KETLEY (suppléant de M. Charles DAUBAS)

Était absent et excusé : M. Franck MUCKE

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Fabienne SIMIAN

Objet de la délibération : Demande de subvention auprès de la CAF pour des investissements sur la crèche Dieul'Filous basée à Dieulefit.

Madame Anaïs MAILLARD, Vice-Présidente en charge de la commission "Petite Enfance-Enfance-Jeunesse" rappelle que la Communauté de Communes est compétente en matière de :
« Création, aménagement, gestion et entretien des structures d'accueil petite enfance (enfants de moins de 6 ans).

Sont d'intérêt communautaire :

- le multi-accueil Petite Enfance à La Bégude de Mazenc,
- le multi-accueil Petite Enfance à Bourdeaux,
- le multi-accueil Petite Enfance à Dieulefit. »

Elle explique que la Communauté de Communes souhaite engager différents travaux sur le multi-accueil à Dieulefit, suite à la visite des Services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et aux préconisations qui ont été faites. Ces travaux seront complétés par des travaux et aménagements permettant d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles.

Le Fonds de Modernisation des Etablissements (FME) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) peut soutenir financièrement les établissements d'accueil du jeune enfant pour des travaux de rénovation et d'amélioration des services.

Il est donc proposé de solliciter un soutien financier de la part de la CAF de la Drôme dans le cadre du FME pour ces travaux.

Madame Anaïs MAILLARD présente le plan de financement de cette opération :

Désignation	Coût HT	Coût TTC	TVA	FCTVA
Installation de stores pour Velux	1 154,00 €	1 384,80 €	20%	227,16 €
Création d'un abri pour les poussettes	787,58 €	945,10 €	20%	155,03 €
Installation d'un store solaire pour la salle de motricité / LAEP / RPE	1 703,06 €	2 043,67 €	20%	335,24 €
Installation d'un visiophone	2 309,55 €	2 771,46 €	20%	454,63 €
Pose de cloisonnettes entre les toilettes enfants	794,88 €	953,86 €	20%	/
Réhausse de la clôture du jardin	12 097,75 €	14 517,30 €	20%	2 381,42 €
Peinture salle de motricité / LAEP / RPE	2 538,60 €	2 538,60 €	/	/
Totaux	21 385,42 €	25 154,78 €		3 553,49 €

Co-financement CAF (80 % du HT) : 17 108,34 €

Reste à charge CCDB (coût TTC des travaux - subvention CAF - FCTVA) : 4 492,96 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

VALIDE le montant de l'opération et le plan de financement prévus au budget ;

SOLLICITE auprès de la CAF l'attribution d'une subvention d'un montant de 17 108,34 € ;

MANDATE Monsieur le Président pour formuler la demande de financement auprès de la CAF et autorise celui-ci à signer toutes les pièces nécessaires à cette démarche.

Le 16 juillet 2026.
 Le Président,
Patrice BENOIT.





**DÉLIBÉRATION 93/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Pont-de-Barret sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 35
Nombre de procurations : 3
Absent excusé : 1

Résultat du vote :
Pour : 38 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; A. MAILLARD; F. RODET; V. SAMMARCO ; E. BLANCHARD;
L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER;
M-C. LE ROUX.

Messieurs : U. GIRY; T. LUQUET; B. CHANAL; T. DIDIER; P. REYNAUD; Y. TERROT; P. BENOIT;
B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET;
P. MAGNAN; R. LAMBERT; A. ZASK; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; J-F. POISSON;
E. TARDIEU.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme Isabelle SOUBEYRAN (pouvoir à Mme Nicole BLANC)
M. Gaël LEOPOLD (pouvoir à Mme Fabienne SIMIAN)
Mme Marianne PIBAULT (pouvoir à M. Régis LAMBERT)

Était absent et représenté par son suppléant : M. Eric KETLEY (suppléant de M. Charles DAUBAS)

Était absent et excusé : M. Franck MUCKE

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Fabienne SIMIAN

Objet de la délibération: Demande de subvention auprès de la CAF pour des investissements sur la crèche Souffle d'Eveil basée à La Bégude-de-Mazenc

Madame Anaïs MAILLARD, Vice-Présidente en charge de la commission "Petite Enfance-Enfance-Jeunesse" rappelle que la Communauté de Communes est compétente en matière de :
« Création, aménagement, gestion et entretien des structures d'accueil petite enfance (enfants de moins de 6 ans).

Sont d'intérêt communautaire :

- le multi-accueil Petite Enfance à La Bégude de Mazenc,
- le multi-accueil Petite Enfance à Bourdeaux,
- le multi-accueil Petite Enfance à Dieulefit. »

Elle explique que la Communauté de Communes souhaite engager différents travaux sur le multi-accueil à La Bégude-de-Mazenc. Ces travaux et aménagements permettant d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles.

Le Fonds de Modernisation des Etablissements (FME) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) peut soutenir financièrement les établissements d'accueil du jeune enfant pour des travaux de rénovation et d'amélioration des services.

Il est donc proposé de solliciter un soutien financier de la part de la CAF de la Drôme dans le cadre du FME pour ces travaux.

Madame Anaïs MAILLARD présente le plan de financement de cette opération :

Désignation	Coût HT €	Coût TTC €	TVA	FCTVA €
Reprise des sols souples	4 680,00	5 616,00	20%	921,25
Pose de destratificateurs d'air	3 227,00	3 872,40	20%	635,23
Totaux	7 907,00	9 488,40		1 556,48

Co-financement CAF (80 % du HT) : € 6 325,60

Reste à charge CCDB (coût TTC des travaux - subvention CAF - FCTVA) : € 1 606,32

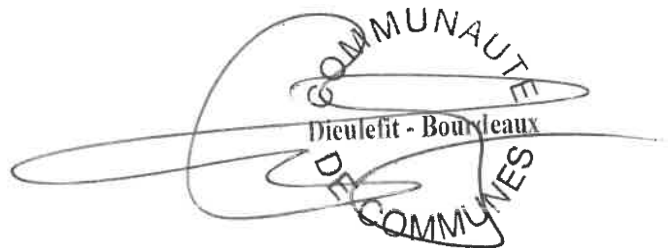
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

VALIDE le montant de l'opération et le plan de financement prévus au budget ;

SOLLICITE auprès de la CAF l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 325,60 € ;

MANDATE Monsieur le Président pour formuler la demande de financement auprès de la CAF et signer toutes les pièces nécessaires à cette démarche.

Le 16 juillet 2026.
 Le Président,
Patrice BENOIT.





**DÉLIBÉRATION 94/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Pont-de-Barret sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de procurations : 3

Absent excusé : 1

Résultat du vote :

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; A. MAILLARD; F. RODET; V. SAMMARCO ; E. BLANCHARD;
L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER;
M-C. LE ROUX.

Messieurs : U. GIRY; T. LUQUET; B. CHANAL; T. DIDIER; P. REYNAUD; Y. TERROT; P. BENOIT;
B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET;
P. MAGNAN; R. LAMBERT; A. ZASK; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; J-F. POISSON;
E. TARDIEU.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Isabelle SOUBEYRAN (pouvoir à Mme Nicole BLANC)

M. Gaël LEOPOLD (pouvoir à Mme Fabienne SIMIAN)

Mme Marianne PIBAULT (pouvoir à M. Régis LAMBERT)

Était absent et représenté par son suppléant : M. Eric KETLEY (suppléant de M. Charles DAUBAS)

Était absent et excusé : M. Franck MUCKE

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Fabienne SIMIAN

Objet de la délibération : Demande de subvention auprès de la CAF pour des investissements sur la crèche Picoti Picota basée à Bourdeaux

Anaïs MAILLARD, Vice-Présidente en charge de la commission "Petite Enfance-Enfance-Jeunesse" rappelle que la Communauté de Communes est compétente en matière de :
« Création, aménagement, gestion et entretien des structures d'accueil petite enfance (enfants de moins de 6 ans).

Sont d'intérêt communautaire :

- le multi-accueil Petite Enfance à La Bégude de Mazenc,
- le multi-accueil Petite Enfance à Bourdeaux,
- le multi-accueil Petite Enfance à Dieulefit. »

Elle explique que la Communauté de Communes souhaite engager différents travaux sur le multi-accueil à Bourdeaux. Ces travaux et aménagements permettant d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles.

Le Fonds de Modernisation des Etablissements (FME) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) peut soutenir financièrement les établissements d'accueil du jeune enfant pour des travaux de rénovation et d'amélioration des services.

Il est donc proposé de solliciter un soutien financier de la part de la CAF de la Drôme dans le cadre du FME pour ces travaux.

Anaïs MAILLARD présente le plan de financement de ces opérations :

Désignation	Coût HT	Coût TTC	TVA	FCTVA
Pose de destratificateurs d'air	5 335,00 €	6 402,00 €	20%	1 050,18 €
Peinture salles d'activité et dortoirs	3 952,18 €	3 952,18 €	/	/
Totaux	9 287,18 €	10 354,18 €		1 050,18 €

Co-financement CAF (80 % du HT)
 : 7 429,74 €

Reste à charge CCDB (coût TTC des travaux - subvention CAF - FCTVA) :
 1 874,25 €

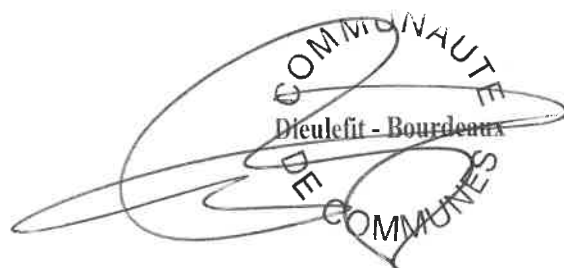
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

VALIDE le montant de l'opération et le plan de financement prévus au budget.

SOLLICITE auprès de la CAF l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 429,74 €.

MANDATE Monsieur le Président pour formuler la demande de financement auprès de la CAF et autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à cette démarche.

Le 16 juillet 2026.
 Le Président,
Patrice BENOIT.





DÉLIBÉRATION 95/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Pont-de-Barret sous la présidence de M. BENOIT Patrice.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de procurations : 3

Absent excusé : 1

Résultat du vote :

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; A. MAILLARD; F. RODET; V. SAMMARCO ; E. BLANCHARD;
L. VALENTIN-ESTURONNE; N. BLANC; M-M. DESNOS-RELAVE; M. BOISJEOL; F. SIMIAN; S. HALTER;
M-C. LE ROUX.

Messieurs : U. GIRY; T. LUQUET; B. CHANAL; T. DIDIER; P. REYNAUD; Y. TERROT; P. BENOIT;
B. PELLEGRIN ; F. DELBARRE; M. EYRAUT ; J-B BARBIER; M. EBERHARD; J. FOLLEA; M. ROUSSET;
P. MAGNAN; R. LAMBERT; A. ZASK; G. FATTICCI; J-P. LEYDIER; V. COLOMB; J-F. POISSON;
E. TARDIEU.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme Isabelle SOUBEYRAN (pouvoir à Mme Nicole BLANC)

M. Gaël LEOPOLD (pouvoir à Mme Fabienne SIMIAN)

Mme Marianne PIBAULT (pouvoir à M. Régis LAMBERT)

Était absent et représenté par son suppléant : M. Eric KETLEY (suppléant de M. Charles DAUBAS)

Était absent et excusé : M. Franck MUCKE

Est nommée comme secrétaire de séance : Mme Fabienne SIMIAN

Objet de la délibération : Avenant n°2 au marché de travaux de la déchèterie de Bourdeaux avec l'entreprise CHAZET titulaire du marché de travaux.

VU la décision de la Présidente n°01-2026 en date du 5 janvier 2026, décidant de l'attribution du marché de travaux avec l'entreprise CHAZET pour réaliser la réhabilitation de la déchèterie de Bourdeaux et la création d'un point d'apport volontaire pour la commune de Bourdeaux en délégation de maîtrise d'ouvrage pour un prix de base de 316 268.75 euros HT pour la réhabilitation de la déchèterie de BOURDEAUX et de 40 385.65 euros HT pour la création d'un point d'apport volontaire, pour un montant total de : 356 654.4 euros HT

VU la délibération n°41/2026 du Conseil Communautaire du 7 Mai 2026, chargeant le Président de prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des contrats de marché public de service inférieur à 60 000 euros HT, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision du Président n°23 bis/2026 en date du 13 mai 2026, décidant de signer un avenant numéro 1 pour un montant de 8 413.99 euros HT avec l'entreprise CHAZET.

Le Président,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un avenant n°2 au contrat avec le titulaire du marché.

Cet avenant ayant pour objet la réévaluation du montant du marché à la suite du chantier comprenant des réajustements en quantités de prestations en plus-value ou en moins-value (dallages et enrobés), la suppression de caniveau CC1, de linéaire supplémentaire de bordures T2, des compléments de volumes ou d'unités liés au chantier (fondation profonde des murs d'entrée ouest, 5 élingues et crochets de maintien des benne).

Cet avenant représente une plus-value de 18 235.37 euros HT (soit 16 059.28 euros HT pour la CCDB et 2 176.09 euros HT pour la commune de BOURDEAUX) portant ainsi le marché à 383 303.76 euros HT, représentant une augmentation du contrat initial de 7.47 % (cumulés avenant n° 1 + avenant n°2).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise CHAZET titulaire du marché de travaux ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage délégué passée avec la commune de Bourdeaux ajustant le plan de financement en conséquence ;

DÉCIDE d'inscrire la somme de 18 235, 37 € HT soit 21 882,44 € TTC au budget annexe gestion des déchets 2026.

Le 16 juillet 2026.

Le Président,

Patrice BENOIT.

COMMUNAUTÉ
DE
COMMUNES
Dieulefit - Bourdeaux